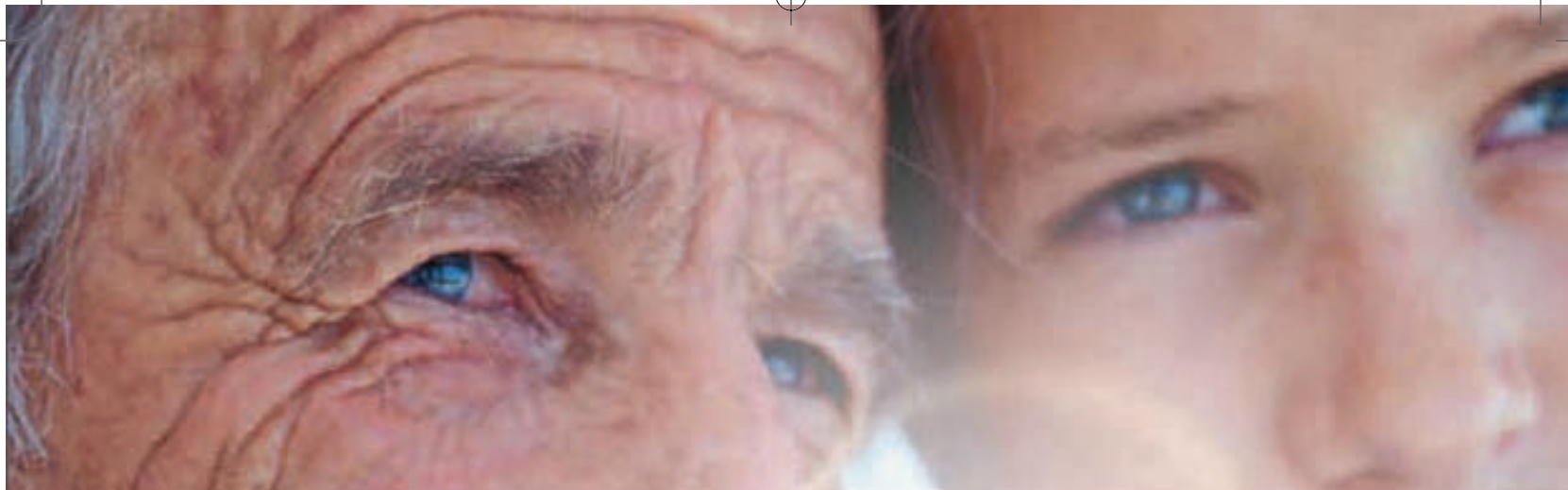




2009 : les 10 ans de la Fondation Aviva

La mission de la Fondation Aviva, créée en 1999 sous l'égide de la Fondation de France, est de protéger les personnes les plus fragiles contre les aléas de la vie : les enfants et les personnes âgées. Cette mission a été choisie parce qu'elle est à la fois cohérente et fidèle à la nature du métier d'assureur : elle le prolonge dans le domaine de la solidarité.

Aviva France a lancé l'Observatoire du lien entre les générations afin de sensibiliser les Français au vieillissement de la population et d'encourager le débat et le partage. www.questions-generation.fr

Rapport Annuel 2009 Aviva France

AVIVA FRANCE

*Assemblée Générale Annuelle
Ordinaire & Extraordinaire
du 25 juin 2010*

Exercice 2009

AVIVA FRANCE

*Société Anonyme au capital de 1.015.856.360 €
Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
384 634 234 RCS Nanterre - Tél : 01 76 62 50 00*

Conseil d'administration

*Jean-Pierre MENANTEAU
Président Directeur Général*

*Andrea MONETA
Vice-Président*

Christian FAYARD

Bruno FLICHY

Tim HARRIS

Christian HUOT

Yves MANSION

Ugo RUFFOLO

Adam USZPOLEWICZ

Bernard VATIER

Anthony WYAND

Direction Générale

*Jean-Pierre MENANTEAU
Directeur Général*

*Jean-Luc FRANÇOIS
Directeur Général Délégué*

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT, titulaire

PICARLE et Associés, suppléant

FIDORG AUDIT, titulaire

Manuel LE ROUX, suppléant

sommaire

• <i>Rapport du Conseil d'administration</i>	3
• <i>Rapports des Commissaires aux comptes</i>	31
• <i>Résolutions</i>	42

comptes sociaux

• <i>Bilan au 31 décembre 2009</i>	46
• <i>Compte de résultat de l'exercice 2009</i>	48
• <i>Annexe aux comptes sociaux</i>	50

comptes consolidés

• <i>Bilan consolidé au 31 décembre 2009</i>	62
• <i>Résultats consolidés de l'exercice 2009</i>	64
• <i>Annexe aux comptes consolidés</i>	65

Rapport du Conseil d'administration

Nous vous avons convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'année 2009, soumettre à votre approbation les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2009 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le contexte économique et le marché en 2009

Après les fortes turbulences de 2008, l'année 2009 s'est caractérisée par une hausse des marchés financiers et par la poursuite de la baisse des taux de court terme vers des niveaux historiquement bas. Ainsi, les taux à trois mois se situaient, fin décembre 2009, à un niveau très faible : 0,70 %, contre 2,89 % fin décembre 2008 ; parallèlement, les taux à long terme ont augmenté pour s'établir à 3,59 % fin décembre 2009, contre 3,42 % fin décembre 2008. Dans ce contexte, la rémunération des produits liquides s'est effondrée, en particulier celle du livret A, dont le taux a été abaissé de 4 % à 2,5 % le 1^{er} février 2009, puis à 1,25 % le 1^{er} août. Les ménages ont donc réorienté leur épargne vers les produits offrant une rémunération plus attractive, en tout premier lieu l'assurance vie.

S'agissant des marchés actions, le CAC 40 a terminé l'année en hausse de 22,3 %, signant ainsi sa meilleure performance annuelle depuis 2005.

Dans ce contexte, après deux années de baisse d'activité (-5 % en 2007 et -15 % en 2008), l'assurance vie à adhésion individuelle a renoué avec la croissance en 2009 (+13 %).

En assurances dommages, dans un environnement économique toujours difficile, les marchés sont demeurés très concurrentiels : marché très tendu pour l'Automobile du fait de la poursuite de la baisse des ventes de véhicules neufs, diminution persistante du volume des transactions immobilières impactant le segment Multirisque Habitation, maturité du marché Santé et concurrence intense sur les risques d'entreprises et agricoles. Le marché enregistre une dégradation de la sinistralité, l'année 2009 ayant été affectée par :

- les tempêtes Klaus et Quentin du début d'année,
- une aggravation des sinistres « graves » par rapport aux années précédentes,
- une tendance à la hausse des fréquences de sinistres en Auto et en Multirisque Habitation.

Le groupe Aviva France

1 - L'année 2009

a) Les résultats

En 2009, le modèle de multidistribution équilibré d'Aviva France, associant Dommages et Vie, a continué à démontrer sa capacité de résistance, en s'appuyant notamment sur les performances de nos agents généraux, de nos salariés et de nos partenariats, en particulier avec l'AFER et le Crédit du Nord.

L'engagement vis-à-vis de nos clients, à travers notre démarche de Bon Conseil, est demeuré au coeur de l'action de nos réseaux de distribution et de nos 4 700 collaborateurs. Il s'est traduit par une présence accrue auprès de nos clients, dans un contexte d'incertitudes sur les marchés financiers et d'événements climatiques exceptionnels. Cette démarche proactive a porté ses fruits et permis de fidéliser encore davantage nos clients.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Aviva France progresse de près de 12 % par rapport à 2008. Le résultat net consolidé est quant à lui en hausse de 32 %.

L'activité d'assurance vie a enregistré une croissance supérieure à celle du marché, avec des affaires nouvelles, en primes brutes émises, en progression de 19 % du fait des performances exceptionnelles du contrat AFER (+30 %) et de la forte croissance d'Antarius (+15 %), société commune à Aviva et au Crédit du Nord. Le cash flow des opérations Vie (solde net des primes, prestations et rachats), en augmentation de 275 % par rapport à 2008, témoigne des performances réalisées en termes de collecte mais aussi des actions de fidélisation menées auprès des clients.

En Dommages, les résultats commerciaux ont été dans l'ensemble favorables, avec, pour la troisième année consécutive, une production nette positive pour les principaux risques majeurs. En Auto du particulier, 2009 a été marquée par une très bonne dynamique commerciale : la hausse des affaires nouvelles, conjuguée à la baisse des résiliations, s'est traduite par une augmentation du nombre d'agents en production nette positive. 2009 a constitué une année record pour la Multirisque Habitation, avec une production nette de 7 100 contrats, doublée par rapport à 2008 et reflétant le succès commercial de la nouvelle gamme Domifacil. En Santé, la réussite de la nouvelle gamme Santhia lancée en avril 2008 a été confirmée par une forte augmentation des affaires nouvelles, un accroissement du nombre d'agents en production nette positive et de celui des courtiers actifs en Santé. S'agissant des risques professionnels, les produits Mercure, Multirisques Entreprise et agricoles ont connu une bonne fin d'année.

Ces performances commerciales se sont accompagnées de ventes de packs toujours élevées.

Le chiffre d'affaires Dommages est toutefois en légère baisse, du fait essentiellement de la branche Construction, qui a subi plus directement les effets de la crise économique.

Par ailleurs, le ratio combiné « (sinistres + frais généraux + commissions) / primes » a été affecté par le coût des tempêtes Klaus et Quentin (38 M€ pour Aviva) et par la détérioration de la sinistralité en France ; il se maintient néanmoins à un niveau solide en 2009.

Notre gestion d'actifs (qui porte sur 77,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 69,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008) a de nouveau confirmé sa régularité et sa qualité dans la durée. Sur 10 ans, 88 % des fonds d'Aviva Investors France figurent dans la première moitié des fonds de leur catégorie (sur 3 ans : 97 %). Le gestionnaire d'actifs s'est notamment vu décerner, en 2009, deux trophées par Le Revenu, deux Lipper Fund Awards et une Victoire par La Tribune / Morningstar.

b) Les faits marquants en termes de stratégie

Dans le cadre de la stratégie « One Aviva Twice the Value » du groupe Aviva, l'année 2009 a été marquée par la présentation publique du programme de transformation Quantum Leap (Saut quantique) des activités paneuropéennes du groupe (hors Royaume-Uni) et par une réorganisation d'Aviva France s'accompagnant d'un renouvellement significatif des équipes dirigeantes.

Les principaux axes du programme Quantum, présentés le 22 octobre 2009, visent à promouvoir une stratégie de leadership en Europe sur les marchés et les segments ciblés par Aviva Europe, s'appuyant sur une base de 9 millions de clients, de 18 000 conseillers et partenaires commerciaux et de 46 accords avec des réseaux bancaires.

Plus d'une centaine de cadres français contribuent aux études et projets afférents à cette construction paneuropéenne ; ils y apportent leurs savoir-faire multidimensionnels, jouant ainsi un rôle d'accélérateurs de croissance et de transformation. Bois-Colombes est aussi l'un des coeurs battants de ce programme, notre siège social accueillant un nombre croissant de cadres exerçant à temps plein des activités européennes.

C'est dans le cadre de cette construction paneuropéenne et de sa volonté de franchir de nouvelles étapes de performance et de développement, qu'Aviva France a mis en place, en juin 2009, une nouvelle organisation interne, autour d'un comité exécutif renouvelé et élargi. Par cette réorganisation, Aviva France vise à :

- accroître la cohérence et le dynamisme de son modèle de multidistribution,
- renforcer le développement de ses partenariats,
- permettre la montée en puissance des capacités de marketing avec une vision client renforcée, une marque Aviva développée et une présence plus affirmée sur les activités directes et Internet,
- renforcer sa capacité d'innovation s'agissant des produits vie, prévoyance et dommages,
- accroître encore son efficacité industrielle, déjà dans les meilleurs standards du marché, en développant le partage des meilleures pratiques et les synergies.

Aviva France a réalisé d'importantes avancées s'agissant de nombreux chantiers de développement et d'efficacité, parmi lesquelles :

- un accompagnement actif de l'AFER dans ses nombreuses réflexions sur le développement et l'adaptation aux besoins des adhérents,
- un appui fort au projet Ambition Patrimoine d'UFF et la mise en place de processus visant à élargir le contenu industriel du partenariat,
- le renouvellement des travaux sur Internet, avec en premier lieu le lancement d'un tout nouveau site www.aviva.fr en février 2010, pour encore mieux organiser les différents canaux de distribution, notamment le partenariat avec les agents généraux,
- le renforcement de la capacité à agir auprès des travailleurs non salariés (TNS), avec la poursuite des travaux d'organisation interne et une visibilité externe accrue grâce à la signature du partenariat avec l'Union des auto-entrepreneurs,
- une nouvelle montée en puissance des processus d'efficacité interne, notamment de saisie en ligne par les apporteurs,
- le succès enregistré sur le chantier de certification SOX accompagnant la cotation du groupe Aviva sur le NYSE et un nouveau renforcement de la fonction risques dans la perspective de Solvency II,
- de premières démarches visant à approcher de façon systématique de possibles partenaires et une clarification des partenariats sans contenu industriel (SOGESSUR),
- une valorisation accrue de la marque Aviva, notamment grâce à l'accompagnement de Dee Caffari, première femme navigatrice à avoir fait le tour du monde dans les deux sens, et une nouvelle phase de déploiement de la marque Aviva, avec comme première application La Paix, devenue Aviva Protection Juridique.

c) La politique commerciale

En 2009, les agents généraux, les conseillers salariés d'Aviva Epargne & Conseil et d'Epargne Actuelle, les forces de vente à distance d'Aviva Direct et d'Eurofil, ainsi que les courtiers, ont, avec l'appui des services de la compagnie, continué d'aller au devant de leurs clients, conformément à leur démarche proactive de Bon Conseil. Aviva a également accompagné l'AFER, le Crédit du Nord et ses partenaires de la distribution automobile dans de nombreux succès commerciaux.

De surcroît, les agents généraux Aviva et les équipes d'Eurofil et d'Aviva Assurances se sont fortement mobilisés auprès des assurés sinistrés pour accélérer leur indemnisation après le passage des tempêtes Klaus et Quentin en janvier 2009, avec des taux de satisfaction élevés de la part des clients.

De nombreuses initiatives ont par ailleurs vu le jour en 2009, concrétisant une stratégie commerciale qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

- ☐ *la sécurité* : offre Aviva Lisséo Duo Janvier 2010, charte « Entreprise citoyenne de la route », etc ;
- ☐ *le dynamisme* : lancements d'Aviva Rebond, pack Assistance Plus, amélioration de l'offre complémentaire santé Santhia, recrutement actif des forces de vente avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'agents généraux, etc ;
- ☐ *le développement durable* : signature d'un partenariat avec Predica pour développer une tour de nouvelle génération à La Défense : Carpe Diem (qui bénéficiera de la double certification HQE et Leed Gold), rabais de 10 % sur l'assurance automobile en cas d'abonnement aux transports en commun, lancements du pack Vélocité et du fonds ISR Aviva Valeurs Responsables.

d) Une entreprise socialement responsable

Au travers de la réorganisation interne, de la construction d'un « One Aviva France », ainsi que du programme de développement et de performance Quantum, qui tous s'accompagnent d'un besoin de partage du sens des évolutions, l'entreprise vit une transformation profonde. Dans le même temps, en concertation étroite avec les partenaires sociaux, elle ne cesse de construire les lignes de force d'une entreprise socialement responsable. Au total, lors des dix-huit derniers mois, l'entreprise a réalisé de nouveaux progrès en signant, avec tout ou partie des partenaires sociaux, sept accords sociaux portant sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le handicap, les seniors, les moyens syndicaux, la garantie triennale du pouvoir d'achat, l'égalité hommes/femmes et, plus récemment, les salaires 2010.

Aviva France n'hésite pas non plus à innover en matière de dialogue social. Elle a ainsi lancé une démarche d'éclairage et de partage du programme Quantum au sein du comité de groupe avec l'appui de Secafi-Alpha et fait assurer une formation aux partenaires sociaux sur les enjeux des relations et de la communication interculturelles.

Par ailleurs, Aviva France a eu la joie de célébrer les 10 ans de la Fondation Aviva qui, depuis sa création, a soutenu près de 250 projets en faveur des enfants ou des personnes âgées, en France comme à l'étranger, et cela dans tous les domaines de la solidarité.

Au-delà, Aviva souhaite participer aux débats de société sur l'assurance et n'a pas hésité à être la première compagnie d'assurance à prendre publiquement position en faveur d'une réflexion collective sur l'assurance dépendance obligatoire afin de faire face aux défis du vieillissement de la population française.

2 - Nos perspectives pour 2010

En 2010, la politique commerciale d'Aviva France continue de s'articuler autour des trois axes majeurs que sont :

- *la sécurité*, pour prévenir les aléas de la vie et apporter des réponses concrètes dans un contexte de marchés extrêmement volatils ;
- *le dynamisme des offres et des initiatives commerciales*, en visant notamment à augmenter le taux de multi-détention dans chacun de nos réseaux ;
- *et le développement durable*, confirmant ainsi l'engagement constant et concret d'Aviva France.

Les actions menées en ce sens en 2009 seront poursuivies et amplifiées en 2010.

Pour ce qui concerne notre activité Vie, face à un contexte incertain persistant, nous devons maintenir le cap de la maîtrise et de l'efficacité de nos coûts de distribution et de gestion. Nous devons également, dans le cadre de notre démarche de Bon Conseil, être en mesure de regagner notre leadership en matière de taux d'unités de compte, celui-ci constituant un élément essentiel de notre rentabilité technique en Vie. Rappelons que, parmi les leviers que nous privilégions, beaucoup correspondent à des actions que les équipes ont déjà su brillamment mener dans le passé.

S'agissant de nos équipes Dommages, leurs priorités opérationnelles pour 2010 consistent à :

- se mobiliser sur les marchés « Professionnels » ;
- contribuer au développement de l'activité Vie de nos agents généraux, à la fois en faisant progresser le nombre d'agents actifs, notamment auprès de nos 180 000 clients « professionnels » (entrepreneurs, exploitants agricoles, PNO, etc...), et en organisant un retour des clients vers les unités de compte, dans le respect de leur profil « investisseur » ;
- améliorer encore l'efficacité : 2010 verra le déploiement du Portail encaissement, la généralisation de l'utilisation des outils facilitant la relation commerciale (adresses électroniques, n° de téléphones portables, « espace gestion ») et une utilisation accrue des garages agréés visant à toujours mieux maîtriser la charge de sinistres.

Par ailleurs, Aviva France continuera en 2010 à tenir son rôle d'entreprise citoyenne, à travers notamment l'animation d'un forum Internet sur les questions liées aux liens entre les générations.

Enfin, la solidité renforcée du bilan du groupe Aviva, avec notamment un excédent de solvabilité de 4,5 milliards de livres sterling, constitue le garant de notre capacité à accompagner nos clients sur le long terme.

La société Aviva France en 2009

1 - Eléments comptables

a) comptes sociaux

L'exercice 2009 se solde par un bénéfice de 326 M€.

Les commentaires sur les comptes, les modalités de présentation de ceux-ci et les modifications apportées sont présentés dans l'Annexe aux comptes sociaux ; nous vous invitons à vous y reporter.

b) comptes consolidés

S'agissant des comptes consolidés, on relèvera que :

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 6 982 M€ (contre 6 248 M€ en 2008) ;
- le résultat net s'établit à 345 M€ (contre un résultat de 261 M€ en 2008).

Les commentaires sur ces comptes sont présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés ; nous vous invitons à vous y reporter pour toute information, explication, notamment quant aux modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes consolidés au titre de l'exercice écoulé.

2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons que :

le bénéfice de l'exercice s'élevant à	326 146 684,08 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	249 651 069,56 €
formant un total disponible de	575 797 753,64 €

soit affecté comme suit :

- dividende de l'exercice *	180 060 539,81 €
- le solde, au compte report à nouveau	395 737 213,83 €
	575 797 753,64 €

* Le Conseil d'administration propose ainsi à l'assemblée générale de distribuer, à chacune des 25.396.409 actions composant le capital social de votre société, un dividende de 7,09 €.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à un abattement de 40 % (art. 158-3-2° du Code général des impôts).

Le dividende serait mis en paiement le 28 juin 2010.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *
2006	21.300.214	12,70 €
2007	22.938.692	8,72 €
2008	25.396.409	6,69 €

* dividende ouvrant droit à un abattement de 40 % pour les personnes physiques

3 - Capital social – Actionnariat

Le capital social de votre société n'a pas été modifié sur l'exercice : il s'élève à 1.015.856.360 € et est composé de 25.396.409 actions d'une valeur nominale de 40 €.

La société Aviva Participations détenait, au 31 décembre 2009, 25.393.428 actions, soit près de 99,99 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est précisé que la société Aviva France n'a pas eu de salarié sur l'exercice 2009.

4 - Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L 225-40 du Code de commerce, nous vous demanderons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, que celles-ci aient été conclues ou qu'elles aient poursuivi leurs effets au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration, réuni le 10 décembre 2009, a autorisé une convention de cession par Aviva Vie, au profit d'Aviva France, de 44 522 actions Aviva Assurances.

Aviva Vie avait reçu ces actions Aviva Assurances nouvellement émises dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de La Paix par Aviva Assurances, en échange de la participation à hauteur de 49,5% du capital social qu'elle détenait dans La Paix. Cette convention a été conclue le 28 décembre 2009.

Lors de sa séance du 14 janvier 2010, le Conseil d'administration, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, a autorisé la signature, entre le GIE du groupe Aviva France et Philippe Sorret, d'un protocole transactionnel. En effet, les conséquences financières de cette transaction devant être, in fine, principalement supportées par Aviva France, cette convention a été analysée comme réalisée par la société par personne interposée.

Au-delà du versement des sommes dues au titre des congés payés, de l'indemnité de préavis (six mois), des jours de RTT et du compte épargne temps, ladite convention prévoit le versement des sommes suivantes à Philippe Sorret :

- une prime exceptionnelle de 320 000 € brut, en raison de la réussite du programme d'amélioration de la rétention client dont Philippe Sorret a eu l'initiative ;
- un montant de 1 033 631,24 € brut, représentant l'indemnité conventionnelle de licenciement, calculée conformément aux accords collectifs de branche, et l'indemnité transactionnelle.

Cette convention stipule en outre :

- que les objectifs individuels seront considérés comme atteints à 100 % dans le cadre de l'« Annual Bonus Plan » 2010 et 2011 ; les bonus 2009 et 2010 seront payés à concurrence de 30 % en numéraire et de 70 % en actions Aviva plc ;
- la prise en charge des frais d'une mission d'outplacement dans la limite d'un montant maximum de 25.000 euros HT ;
- la reconnaissance du statut de « good leaver » s'agissant du bénéfice des actions accordées dans le cadre de l'ABP, du LTIP et l'OATTV, et la conservation par Philippe Sorret du bénéfice des actions attribuées à ces titres dans les conditions prévues à ces plans ;
- le droit au bénéfice des éventuelles primes d'intéressement et aux éventuelles réserves spéciales de participation au titre des exercices 2009 et 2010 ;
- la démission de Philippe Sorret de tous ses mandats sociaux, la restitution des actions des sociétés du groupe détenues par lui et du matériel mis à sa disposition.

Ladite convention a été conclue le 15 février 2010.

Par ailleurs, la garantie consentie au profit d'Aviva Assurances en remplacement de celle précédemment consentie à CGU Courtage, ainsi que la convention conclue avec la Société d'Epargne Viagère (SEV) le 27 novembre 2008, portant sur l'émission par SEV de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant total de 200 M€, intégralement souscrite par Aviva France le 10 décembre 2008, ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2009.

Le 19 février 2010, le Conseil d'administration a approuvé la cession, à la Société Générale, de la totalité de la participation minoritaire détenue par Aviva France dans SOGESSUR, soit 595 000 actions SOGESSUR, représentant 35 % du capital et des droits de vote de cette société. Compte tenu du délai de réalisation très court qui avait été sollicité par la Société Générale, cette convention n'a pas pu être autorisée par le Conseil d'administration préalablement à sa conclusion, intervenue le 17 février 2010.

Nous vous demanderons d'approuver cette convention visée à l'article L 225-42 du Code de commerce, qui fait l'objet d'un rapport spécial complémentaire des commissaires aux comptes.

5 - Conseil d'administration

Votre Conseil, depuis la nomination d'Adam Uszpolewicz par l'assemblée générale du 23 juin 2009, est composé de onze administrateurs : Jean-Pierre Menanteau (Président), Andrea Moneta (Vice-Président), Christian Fayard, Bruno Flichy, Tim Harris, Christian Huot, Yves Mansion, Ugo Ruffolo, Adam Uszpolewicz, Bernard Vatier et Anthony Wyand.

Aucun de ces mandats d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

La proportion de membres indépendants au sein du Conseil d'administration, membres n'entretenant « aucune relation de quelque nature que se soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement », est significative. Ne peuvent être considérés comme indépendants en raison de leurs relations avec Aviva : Tim Harris, Jean-Pierre Menanteau, Andrea Moneta, Ugo Ruffolo, Adam Uszpolewicz, Bernard Vatier et Anthony Wyand.

La liste de l'ensemble des mandats et des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure en annexe du présent rapport (voir Annexe 1).

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, auquel il doit rapporter annuellement ses conclusions, de manière à ce que celui-ci puisse déterminer les éventuelles modifications à apporter à son mode fonctionnement.

Cette procédure a donné lieu à un rapport formalisé du Comité lors de la séance du Conseil d'administration du 7 mai 2010, le Conseil ayant souhaité disposer d'un historique d'un an révolu pour procéder à cet examen.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 19 février 2010, votre Conseil d'administration a pris acte de la démission de Philippe Sorret de son mandat de Directeur Général Délégué, la direction de la société continuant d'être assurée par Jean-Pierre Menanteau, Président Directeur Général, et Jean-Luc François, Directeur Général Délégué.

6 - Comités spécialisés et Règlement intérieur du Conseil

Les trois comités spécialisés du Conseil d'administration d'Aviva France - le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique - ont poursuivi leurs travaux au cours de l'exercice 2009.

Nous vous rappelons que le fonctionnement de ces trois comités spécialisés est régi par des Chartes, qui ont été adoptées par le Conseil d'administration le 20 mars 2009, lequel s'est au préalable doté d'un Règlement Intérieur.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques était composé de trois membres : Anthony Wyand, Président, Yves Mansion et Tim Harris. Sa composition est inchangée à ce jour.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2009, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne et de prévention des risques.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques a pour objet d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de contrôle de :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la société ;
- l'efficacité des dispositifs de contrôle interne de la société, d'appréciation des risques financiers, de gestion des risques et de remédiation des faiblesses identifiées ;
- la conformité de la société aux obligations légales et réglementaires ;
- la qualité et l'indépendance des auditeurs externes de la société ;
- la bonne exécution, dans la société, des missions de l'Audit Groupe et des auditeurs externes.

Il est investi des missions suivantes :

1. Examiner, au moins une fois par an, la pertinence de la Charte le régissant, ainsi que l'efficacité de son fonctionnement ; recommander au Conseil d'administration et au Directeur de l'Audit Groupe toute modification qui s'avèrerait nécessaire.

2. Organiser des sessions régulières de formation afin de pouvoir accomplir ses missions de façon adéquate.
3. Evaluer l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes. Mettre en œuvre au niveau local la politique définie par le Groupe en matière d'audit externe. La conformité aux règles du Groupe doit être tout particulièrement contrôlée en cas d'embauche d'anciens auditeurs externes. En outre, les activités des auditeurs externes non liées à la fonction audit ne doivent, en aucun cas, nuire à leur indépendance ou à leur objectivité.
4. Emettre des recommandations auprès du Conseil d'administration d'Aviva France et du Comité d'Audit Groupe sur la nomination, le renouvellement, la fin du mandat et la rémunération des auditeurs externes. Le Comité est également responsable de la résolution d'éventuels désaccords portant sur le reporting financier, qui pourraient survenir entre la direction de la société et les auditeurs externes.
5. Emettre des recommandations, auprès du Conseil d'administration d'Aviva France et du Comité d'Audit Groupe, s'agissant des honoraires annuels des auditeurs externes et de leur lettre de mission, en conformité avec les instructions du Groupe.
6. Examiner, avec la direction de la société, les auditeurs indépendants et l'audit interne, l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de la conformité, et s'assurer de la mise en place d'une gouvernance appropriée et effective, mettant notamment en application les « politiques » du Groupe. A ce titre, le Comité doit notamment :
 - s'assurer que les ressources adéquates sont allouées aux fonctions « audit interne », « gestion des risques » et « conformité »; que ces fonctions sont en mesure d'opérer de façon appropriée dans la société ; et qu'elles répondent aux exigences du Groupe en la matière ;
 - s'assurer que les sujets relevant de la gestion des risques ou du contrôle sont traités par la direction de façon appropriée.
7. Discuter avec les auditeurs externes de la nature, de la portée et du bon fonctionnement du processus d'audit annuel, en prenant en considération les obligations réglementaires et professionnelles, tant britanniques que françaises. Examiner l'efficacité des procédures de contrôle de qualité des auditeurs et les mesures prises par les auditeurs pour s'adapter aux évolutions, notamment réglementaires.
8. Examiner les rapports des auditeurs externes portant sur leur programme annuel d'intervention, les faiblesses identifiées et les progrès réalisés.
9. Discuter avec l'audit interne de leur perception de la qualité des auditeurs externes, de leurs performances dans l'exercice de leur mission et de leur degré de coopération avec l'Audit Groupe.
10. Examiner le plan annuel d'Audit interne pour la France, juger de son efficacité, et s'assurer que les ressources et moyens adéquats lui sont alloués.
11. S'assurer de la bonne coordination entre l'Audit Groupe et les auditeurs externes.
12. Examiner les rapports d'audit (interne et externe) périodiques soumis à la direction et exposant les faiblesses significatives identifiées lors des audits financiers ou dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la société ; s'assurer que la direction apporte des réponses appropriées aux faiblesses identifiées.
13. Evaluer (en l'absence de la direction, si nécessaire), la réponse que celle-ci apporte à toute recommandation significative émise par les auditeurs internes ou externes.

14. Examiner le rapport établi une fois par an par le responsable de l'Audit Groupe, confirmant que les auditeurs ont eu librement accès à tous documents et collaborateurs, que leur indépendance n'a pas été entravée et qu'ils n'ont pas été empêchés dans l'exercice de leur mission.
15. Examiner les rapports périodiques émis par les fonctions « gestion des risques » et « conformité » sur les principaux risques, et piloter les actions de remédiation mises en œuvre par la direction.
16. Examiner et évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de reporting.
17. Prendre note de toute procédure judiciaire significative en cours, impliquant une société du Groupe.
18. Examiner, au moins une fois par an, les rapports sur les niveaux de provisionnement des activités Vie et Dommages d'Aviva France.
19. Examiner et piloter les procédures relatives :
 - à la réception, la gestion et le traitement des réclamations reçues par la société en matière de comptabilité, de contrôle interne ou d'audit ;
 - au fonctionnement d'un dispositif d'alerte professionnelle ouvert, de façon anonyme, aux salariés, et concernant les domaines de la comptabilité et de l'audit.

Examiner régulièrement, avec la direction et l'Audit Groupe, ces procédures et toute réclamation importante reçue, ainsi que la façon dont sont traités les cas portés à la connaissance de la société par ses employés, et en évaluer la pertinence.
20. Rendre régulièrement compte, au Conseil d'administration, des travaux du Comité, et notamment des faiblesses identifiées s'agissant de la qualité ou de l'intégrité des états financiers de la société, de la conformité avec la réglementation, de l'exercice des missions des auditeurs externes, de leur indépendance et de l'activité de l'Audit Groupe.

Informé le Président du Comité d'Audit Groupe de tout désaccord survenu entre le Conseil d'administration et le Comité, des risques ou faiblesses de contrôle significatifs (définis selon les seuils de matérialité en matière de gestion des risques), qui n'auraient pas été résolus de manière satisfaisante par la direction, ainsi que des questions de gouvernance susceptibles d'avoir un impact significatif sur le dispositif de contrôle de la société.
21. S'assurer que tous les risques et faiblesses de contrôle significatifs ont été portés à la connaissance de l'Audit Groupe.
22. Examiner, et remettre en cause si nécessaire, les décisions et les choix de la direction en ce qui concerne les états financiers annuels et semestriels, et toute communication en matière de performance financière d'Aviva France, en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - les principes et méthodes comptables majeurs, et toute modification qui leur serait apportée ;
 - les décisions comprenant une part importante d'appréciation ;
 - l'impact d'éventuelles transactions exceptionnelles sur les états financiers de l'exercice et la façon dont on communique sur ce sujet ;
 - les principes et méthodes alternatifs de présentation des états financiers discutés avec la direction, leurs implications et les recommandations des auditeurs externes ;
 - les échanges écrits significatifs entre les auditeurs externes et la direction ;
 - la clarté des informations communiquées ;
 - les ajustements significatifs résultant de l'audit ;

- les hypothèses de continuité d'exploitation ;
- la conformité avec les normes comptables ;
- la conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Après examen, le Comité émet un avis, auprès du Conseil d'administration d'Aviva France, sur ces états financiers, lesquels incluent (le cas échéant) :

- le reporting IFRS semestriel et annuel
- le reporting Embedded Value semestriel et annuel
- le reporting ICA annuel
- le reporting en normes locales et le reporting réglementaire.

Les documents nécessaires aux travaux du Comité sont communiqués à ses membres une à deux semaines à l'avance, autant que faire se peut.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Il était composé, au cours de l'exercice 2009, de deux membres : Christian Fayard, Président, et Bruno Flichy, cette composition demeurant inchangée à ce jour.

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration.

Le Comité a pour objet de donner un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants et sur les nominations des administrateurs, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de la société, des membres de son Comité Exécutif et des principales filiales de la société.

Le Comité émet des propositions, recommandations ou avis selon les cas, destinés à éclairer les délibérations du Conseil d'administration sur les sujets relevant de son domaine de compétence. Notamment :

- il examine :

(i) tous les éléments de rémunération, de quelque nature qu'ils soient, proposés au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ainsi que les politiques suivies en matière de rémunération du personnel, notamment s'agissant des membres du Comité exécutif,

(ii) les propositions de nomination d'administrateurs, de Directeur Général ou de Directeur Général délégué et membres du Comité exécutif,

- il est saisi des problèmes de rémunération, d'indépendance, et d'éventuels conflits d'intérêts, relatifs aux administrateurs ou à la Direction Générale,

- il émet des recommandations sur la fixation et l'attribution des jetons de présence ainsi que la rémunération des missions qui peuvent être confiées par le Conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations procède également à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Comité Stratégique

Le Comité émet des propositions, recommandations ou avis selon les cas, destinés à éclairer les délibérations du Conseil sur les sujets relevant de son domaine de compétence, notamment sur les sujets suivants :

- orientations stratégiques de la société ;
- accords de partenariat stratégiques ;
- opérations significatives d'acquisition ou de cession.

Il peut demander au Comité exécutif d'Aviva France de lui communiquer ou de conduire des travaux internes ou externes lui permettant d'alimenter ses réflexions sur les sujets dont il est saisi.

Le Comité était composé, au 31 décembre 2009, de cinq membres : Christian Huot, Bruno Flichy, Christian Fayard, Anthony Wyand et Adam Uszpolewicz, qui en assure la présidence depuis le 16 juillet 2009, après une vacance de quelques mois faisant suite au décès de Michel Laparra.

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois en 2009.

7 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous vous rappelons qu'une somme maximale de 225.000 € par année civile peut être versée au titre de jetons de présence, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 novembre 2008.

Il n'a pas été apporté de modification à la règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs - à l'exception de MM. Harris, Menanteau, Moneta, Uszpolewicz et Wyand -, qui a été instaurée comme suit par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008 :

- d'une part, un montant annuel de 16.000 € par administrateur,
- d'autre part, le cas échéant et en sus :
 - o à chaque Président de Comité spécialisé, un montant annuel de 7.600 €, auquel s'ajoutent 2.000 € par séance à laquelle il participe,
 - o à chaque Membre de Comité extérieur au Groupe Aviva, un montant annuel de 4.600 €, auquel s'ajoutent 1.000 € par séance à laquelle il participe.

Un tableau en annexe 2 présente les montants des jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et aux administrateurs en 2008 et 2009.

8 - Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nous vous rappelons que lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'administration d'Aviva France, faisant suite aux travaux menés par le Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2009, les principes figurant dans les recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), relatifs à la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé établies en octobre 2008, pour autant qu'ils soient applicables à la société.

Ces recommandations, qui doivent guider les travaux des comités de rémunérations sont nécessairement des règles générales dont l'application se décline en fonction des spécificités des entreprises concernées. Leurs principales dispositions sont :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social (cette recommandation s'appliquant aux mandats confiés ou renouvelés après la publication des recommandations, et s'agissant de notre société à compter de janvier 2009), à l'exclusion des directeurs généraux délégués et des collaborateurs qui au sein d'un groupe de sociétés exercent des fonctions de mandataire social dans une filiale du groupe. Votre société respecte à ce jour cette recommandation ;
- mettre fin aux indemnités de départ abusives ("parachutes dorés") : il est précisé que les dirigeants de votre société ne bénéficient pas de ce type d'indemnités ;
- renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaire, ce qui suppose notamment d'exclure les systèmes donnant droit immédiatement ou au terme d'un petit nombre d'années à un pourcentage élevé de la rémunération totale de fin de carrière ; votre société satisfaisait à cette recommandation qui lie l'octroi de l'avantage à une présence durable dans l'entreprise ;
- fixer des règles complémentaires sur les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : sur ce point il convient de rappeler que la politique en la matière est une politique groupe et que les décisions sont prises par notre maison mère Aviva plc dans le cadre d'une stratégie globale d'intéressement de ses collaborateurs ;
- améliorer la transparence des rémunérations vis-à-vis des actionnaires ; à cet égard, votre société s'inscrit pleinement dans la politique de rémunération fixée par le groupe, qui définit avec une grande précision des grilles harmonisées au sein du groupe pour les personnes occupant dans les diverses entités des fonctions comparables ; ainsi, les rémunérations des dirigeants nommés en décembre 2008 sont strictement conformes à cette politique de groupe.

Le détail des différents éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux figure en annexe 3.

9 - Commissaires aux comptes

Les mandats d'ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de PICARLE et Associés, commissaire aux comptes suppléant, viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle durée de six exercices.

10 - Modifications statutaires

Dans un souci d'harmonisation des statuts des sociétés anonymes du groupe Aviva France, votre Conseil propose que soit supprimée l'obligation – incombant à chaque administrateur – d'être propriétaire d'un nombre déterminé d'actions, ainsi que le permet la loi de Modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Serait ainsi supprimé l'article 17 des statuts :

Article 17 - Actions d'administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si, au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai prévu par la loi.

En conséquence, les articles précédemment numérotés 18 et suivants seraient numérotés 17 et suivants.

11 - Evolution des participations

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

Aviva France a acquis, le 28 décembre 2009, 44.522 titres Aviva Assurances (voir supra : « 4 - Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce »). Ainsi, au 31 décembre 2009, votre société détenait 99,99 % du capital social de sa filiale.

12- Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 17 février 2010, Aviva France a cédé à la Société Générale la totalité de la participation qu'elle détenait dans SOGESSUR, soit 595 000 actions SOGESSUR, représentant 35 % du capital et des droits de vote de cette société (voir supra : « 4 - Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce »).

En dépit d'un environnement économique difficile et de marchés financiers toujours volatils, Aviva France a obtenu de bons résultats en 2009. Il nous faut toutefois en 2010 nous attacher au redressement de nos résultats opérationnels, seuls vrais garants de notre santé économique.

L'ensemble de l'entreprise a su se mobiliser pour accompagner nos clients dans les turbulences de la crise financière et les aider à faire face aux conséquences des tempêtes de 2009. Début 2010, dès les premières heures qui ont suivi le passage de la tempête Xynthia, les équipes ont une nouvelle fois prouvé leurs compétences et leur efficacité dans les situations d'urgence, en étant immédiatement réactives et fortement présentes auprès de nos clients et de nos agents.

En outre, tout en répondant présente aux multiples défis opérationnels quotidiens, l'entreprise a su aborder une nouvelle étape de transformation pour aller plus loin dans son efficience et son développement.

Le Conseil d'administration tient, à ce titre, à saluer l'engagement personnel des collaborateurs d'Aviva France dans l'ensemble des chantiers paneuropéens et français.

Votre Conseil a toute confiance dans le fait que 2010 verra la poursuite et l'approfondissement de la mise en valeur de nos savoir-faire sur l'ensemble de ces chantiers, au travers des nouveaux progrès que nous accomplirons s'agissant de notre multidistribution, de notre marketing et de nos offres, de notre efficience industrielle, du pilotage de nos performances et du contrôle de nos risques, dans un cadre de plus en plus paneuropéen.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports ou présentations prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous invitons à statuer sur les résolutions proposées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009 (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christian FAYARD

- Né le 05.08.1932
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i> <i>Président du Comité des Rémunérations et des Nominations</i> <i>Membre du Comité Stratégique</i>	--- --- ---
<i>GROUPE TELEGRAMME 487 661 654 RCS Morlaix</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	---

*Bruno FLICHY **

- Né le 25.08.1938
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>CREDIT DU NORD 456 504 851 RCS Lille</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur et Président d'honneur</i>	---
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations</i> <i>Membre du Comité stratégique</i>	--- --- ---
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	----
<i>EIFFAGE 709 802 094 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par l'assemblée du 22.04.2009</i>
<i>ASSOCIATION DU GRAND MONTREUIL</i>		<i>Président</i>	---
<i>ASSOCIATION ECOLE SAINTE GENEVIEVE</i>		<i>Administrateur</i>	---

* mandats exercés en France

Tim HARRIS *

- Né le 21.04.1969
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié par l'assemblée du 25.06.2009
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques	--- ---

* mandats exercés en France

Christian HUOT

- Né le 23.11.1937
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Membre du Comité Stratégique	--- ---

Yves MANSION

- Né le 09.01.1951
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 552 040 982 RCS Paris	Société Anonyme	Président Directeur Général	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques	--- ---
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié et renouvelé par l'assemblée du 25.06.2009
EULER HERMES 552 040 594 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'Audit	Renouvelé par l'assemblée de mai 2009
PARHOLDING 404 961 351 RCS Paris	Société par Actions Simplifiée	Président	Nommé le 06.10.2009
Autorité des Marchés Financiers AMF - Paris	Autorité administrative indépendante	Membre du Collège	---

Jean-Pierre MENANTEAU

- Né le 06.11.1964
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général Délégué	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil 3. Directeur Général	---
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié par l'AGO du 29/05/2009
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil	---
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Président du Conseil 3. Vice-Président	1. Ratifié par l'AGA du 22/06/2009 2. Fin au 21/09/2009 3. Nommé le 21/09/2009
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil	1. --- 2. Confirmé par Conseil du 22/06/2009
EPARGNE ACTUELLE 413 130 352 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	---
EUROFIL 351 542 451 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié par l'AGO du 22/06/2009
MEDERIC EPARGNE 444 815 294 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié et renouvelé par l'AGO du 29/06/2009
SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE 378 741 722 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil	---
SOGESSUR 379 846 637 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié par l'AGO du 05/06/2009
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	Renouvelé par l'AGO du 30/04/2009
VIP CONSEILS 344 043 658 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	Ratifié par l'AGO du 26/06/2009
AFER-SFER 400 680 245 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	Fin de mandat : 17/03/2009
VICTOIRE SIRIUS 391 399 458 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent d'Aviva France - administrateur	Fin de mandat : 17/03/2009
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	Groupement d'Intérêt Economique	Administrateur	Lettre de désignation d'Aviva Vie en date du 13/10/2009
GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE 315 597 500 RCS Nanterre	Groupement d'Intérêt Economique	Administrateur -Président	---
Aviva Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA (Aviva Life Insurance)	Pologne	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Membre de l'Audit Committee	nommé le 22/06/2009

Andrea MONETA *

- Né le 01.09.1965
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Président Directeur Général	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur et Vice-Président	---

* mandats exercés en France

Ugo RUFFOLO *

- Né le 31.08.1949
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Coopté par le conseil du 20.03.2009 et ratifié par l'assemblée du 25.06.2009
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Coopté par le conseil du 20.03.2009 et ratifié par l'assemblée du 23.06.2009

* mandats exercés en France

Adam USZPOLEWICZ *

- Né le 01.07.1964
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Nommé par l'assemblée du 25.06.2009
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Président du Comité Stratégique	Nommé par l'assemblée du 23.06.2009 Nommé par le conseil du 16.07.2009

* mandats exercés en France

Bernard VATIER

- Né le 27.10.1947
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
SAFRAN 562 082 909 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Conseil de surveillance	---

Anthony WYAND*

- Né le 24.11.1943
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 552 040 982 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président d'honneur et Administrateur</i>	---
<i>SOCIETE GENERALE 552 120 222 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur et Vice Président</i>	---
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---
		<i>Président du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques</i>	---
		<i>Membre du Comité Stratégique</i>	---
<i>GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE 419 071 659 RCS Paris</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Président</i>	<i>Fin de mandat ; juin 2009</i>

* mandats exercés en France

DIRECTION GENERALE

Jean-Luc FRANÇOIS

- Né le 22.11.1966
- Nombre d'actions de la société détenues : -

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Directeur Général Délégué</i>	---
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---
<i>AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme à Ddirectoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	---
<i>AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---
<i>EUROFIL 351 542 451 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Aadministrateur</i>	---
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	<i>Renouvelé par AGO du 30/04/2009</i>
<i>AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219 RCS Nanterre</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Membre du Comité d'investissement</i>	---
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE 315 597 500 RCS Nanterre</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur - Drecteur Général</i>	---
<i>AVIVA INVESTORS- PORTEFEUILLE II Luxembourg</i>	<i>Ssociété d'Investissement à Capital Variable – fonds d'investissement spécialisé</i>	<i>Président du Conseil d'administration</i>	---

Philippe SORRET

- Né le 11.04.1961
- Nombre d'actions de la société détenues : -

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Directeur Général Délégué</i>	---
<i>ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Directeur Général Délégué 2. Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur</i>	---
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Directeur Général</i>	---
<i>AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>1. Membre du Conseil de surveillance 2. Vice-Président</i>	<i>1. --- 2. Fin de mandat au 21/09/2009</i>
<i>AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE S.A. 434 129 649 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur</i>	---

AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général	1. --- 2. Confirmé par conseil du 22/06/2009
CROISSANCE PIERRE II 572 130 680 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
EPARGNE ACTUELLE 413 130 352 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration	---
EUROFIL 351 542 451 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration 3. Directeur Général Délégué	---
LA PAIX 342 656 725 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général Délégué	Société fusionnée par voie d'absorption par Aviva Assurances (AGE du 09/12/2009)
MEDERIC CONSEIL 445 406 648 RCS Paris	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	Renouvelé par AGA du 26/06/2009
MEDERIC EPARGNE 444 815 294 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général Délégué	Renouvelé par 1. AGA du 29/06/2009 2. CA du 29/06/2009
SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.) 582 106 613 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE 378 741 722 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général Délégué	1. --- 2. Confirmé par conseil du 16/09/2009
SOGESSUR 379 846 637 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
TRINITE VINCI 439 580 028 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	---
VIP CONSEILS 344 043 658 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	---
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219 RCS Nanterre	Société par Actions Simplifiée	1. Président 2. Président du Comité d'investissement	---
AVIVA SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	Société par Actions Simplifiée	Directeur Général	---
AFER-SFER 400 680 245 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent de la Société d'Epargne Viagère - administrateur	---
BETELGEUSE 395 087 976 RCS Paris	SICAV	Administrateur	---
NORWICH UNION INSURANCE LIMITED 775 750 540 RCS Paris	Société de droit anglais	Représentant pour la France - mandataire général	---
AGENTS 3 A 400 930 715 RCS Nanterre	Société en nom collectif	Représentant d'Aviva Assurances - associé gérant	---
SELECTINVIE 387 562 010 RCS Nanterre	Société civile à capital variable	Représentant la société Aviva Vie, gérant	---
SELECTIPIERRE 312 771 314 RCS Nanterre	Société civile à capital variable	Représentant la société Aviva Vie, gérant	---

<i>VICTOIRE IMMO 1 388 108 607 RCS Nanterre</i>	<i>Société civile à capital variable</i>	<i>Représentant la société Aviva Vie, gérant</i>	---
<i>CROISSANCE PIERRE 408 375 855 RCS Nanterre</i>	<i>Société civile immobilière</i>	<i>Représentant la société Aviva Vie, gérant</i>	---
<i>2/10 RUE NATIONALE – LILLE 327 686 382 RCS Nanterre</i>	<i>Société civile immobilière</i>	<i>Représentant la société Aviva Vie, gérant</i>	<i>Fusion absorption de la société par Aviva Vie en date du 30/10/2009</i>
<i>NORWICH IMMEUBLE RENDEMENT 353 796 519 RCS Nanterre</i>	<i>Société civile immobilière</i>	<i>Représentant la société Aviva Vie, gérant</i>	<i>Fusion absorption de la société par Aviva Vie en date du 30/06/2009</i>
<i>SCI CARPE DIEM 498 764 844 RCS Nanterre</i>	<i>Société civile immobilière</i>	<i>Représentant la société Aviva Vie, gérant</i>	---
<i>GIE AFER 325 590 925 RCS Paris</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Lettre de désignation d'Aviva Vie en date du 13/10/2009</i>
<i>GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE KAREO SERVICES 501 196 562 RCS Paris</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur</i>	---

ANNEXE 2

ETAT RECAPITULATIF DES JETONS DE PRESENCE VERSES EN 2008 ET 2009 AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PUIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
Christian FAYARD	36.200 €	31.200 €
Bruno FLICHY	30.200 €	27.200 €
Tim HARRIS	0	0
Christian HUOT	24.750 €	21.600 €
Michel LAPARRA	28.750 €	---
Yves MANSION	7.150 €	24.600 €
Jean-Pierre MENANTEAU	12.300 €	0
Andrea MONETA	0	0
Aviva Europe (Ugo RUFFOLO)	---	16.000 €
Adam USZPOLEWICZ	---	0
Bernard VATIER	16.000 €	16.000 €
Anthony WYAND	0	0
total	155.350 €	136.600 €

ANNEXE 3

REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LE GROUPE AVIVA FRANCE

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

en €	Jean-Pierre MENANTEAU	Philippe SORRET	Jean-Luc FRANCOIS
Rémunérations perçues en 2009 (détaillées au tableau 2)	406 389	434 111	443 694
Valorisation des options attribuées en 2009	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées en 2009	444 512	245 513	464 605
TOTAL	850 901	679 624	908 299

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

en €	Jean-Pierre MENANTEAU	Philippe SORRET	Jean-Luc FRANCOIS
Rémunération fixe	375 000	339 900	358 028
Rémunération variable	23 172	81 838	75 412
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-
Avantages en nature	8 217	12 373	10 254
TOTAL	406 389	434 111	443 694

Récapitulatif des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Pierre MENANTEAU

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	16 484	46 343	26/03/2009	26/03/2012
Long Term Incentive Plan	133 385	374 998	26/03/2009	26/03/2012
One Aviva Bonus Plan	8 242	23 171	26/03/2009	26/03/2012

Philippe SORRET

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	58 219	163 676	26/03/2009	26/03/2012
One Aviva Bonus Plan	29 109	81 837	26/03/2009	26/03/2012

Jean-Luc FRANCOIS

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	53 647	150 823	26/03/2009	26/03/2012
Long Term Incentive Plan	95 517	268 536	26/03/2009	26/03/2012
One Aviva Bonus Plan	16 094	45 247	26/03/2009	26/03/2012

Récapitulatif des actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social**Philippe SORRET**

Nom et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Annual Bonus Plan	16 808	Pas de conditions	2006
Long Term Incentive Plan	13 143	Conditions de performance	2006

ANNEXE 4

COMPTE FOURNISSEUR INSCRIT AU BILAN PAR ECHEANCE DE PAIEMENT

(suivant article L.441-6 alinéa 1 du Code de commerce – respect des délais de paiement de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs)

Total	<= à 30 jours	> à 30 jours
0	0	0

Les fournisseurs de la société sont généralement payés au comptant.

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11 Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

FIDORG Audit
43 boulevard Haussmann
75009 Paris

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de VERSAILLES

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de CAEN

AVIVA FRANCE
Société Anonyme
80 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AVIVA FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble de ces comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation dont les modalités d'évaluation sont présentées en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation de ces actifs, mises en œuvre par la société, décrites dans l'annexe 2-1 et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société.

Nos travaux, relatifs aux estimations significatives retenues par la direction, nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

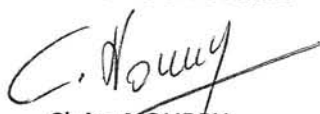
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et les avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

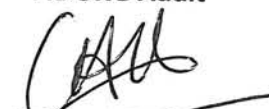
Paris et Paris-La Défense, le 28 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit


Claire NOURRY

FIDORG Audit


Karina AIT-AOUDIA

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11 Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

FIDORG Audit
43 boulevard Haussmann
75009 Paris

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de VERSAILLES

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de CAEN

AVIVA FRANCE
Société Anonyme
80 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec Aviva Vie

Personnes concernées : M. Jean-Pierre Menanteau, M. Philippe Sorret et M. Jean-Luc François

Nature et objet : En date du 10 décembre 2009, votre Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition par votre société de 44 522 actions d'Aviva Assurances auprès d'Aviva Vie.

Modalités : Dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de la société La Paix par Aviva Assurances le 9 décembre 2009, Aviva Vie, détentrice de 49,5 % des actions de la société La Paix, a reçu en échange de celles-ci 44 522 actions d'Aviva Assurances qu'elle a cédées le 28 décembre 2009 à Aviva France pour un montant de 17 008 k€, soit 382,01 € par action.

Ce montant correspond à la valeur retenue pour déterminer la parité d'échange entre les sociétés La Paix et Aviva Assurances lors de la fusion des deux sociétés.

Les titres Aviva Assurances acquis sur l'exercice 2009 ont été enregistrés en titres de participation pour un montant de 17 008 k€.

1.2 Avec M. Philippe Sorret

Personne concernée : M. Philippe Sorret

Nature et objet : En date du 14 janvier 2010, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un protocole transactionnel signé le 15 février 2010 entre le G.I.E. du Groupe Aviva France et M. Sorret, ancien directeur général délégué de votre société, les conséquences financières de cette transaction étant, in fine, supportées par votre société.

Modalités : La transaction prévoit, au-delà du versement des sommes dues au titre des congés payés, de l'indemnité de préavis et du compte épargne temps, les éléments suivants:

- les indemnités légales et conventionnelles de licenciement ainsi qu'une indemnité transactionnelle pour un montant global de 1.033.631 €,
- l' "Annuel Bonus Plan" basé sur des objectifs atteints à 100 %,
- une prime exceptionnelle de 320.000 €,
- le maintien du bénéfice des actions accordées dans le cadre de l'ABP, du LTIP et l'OATTV du groupe,
- les éventuelles primes d'intéressement et de participation au titre des exercices 2009 et 2010.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec Aviva Assurances

Une convention de caution solidaire a été conclue avec la société Aviva Assurances. Votre société a octroyé sa caution solidaire pour le paiement des réclamations, quelle que soit leur date, au titre des sinistres survenus préalablement à la date du changement de contrôle de CGU Courtage, soit le 15 mai 2002, et couverts par les polices d'assurances émises par Aviva Assurances, ou au titre de toute somme due par Aviva Assurances en vertu des accords de réassurance conclus par elle et dont l'origine est antérieure au 15 mai 2002.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 13 février 2002, n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2009.

2.2 Avec la Société d'Epargne Viagère

En date du 24 octobre 2008, votre Conseil de Surveillance a autorisé votre société à souscrire l'intégralité de l'emprunt obligataire émis par la Société d'Epargne Viagère le 10 décembre 2008 pour un montant de 200 M€. Les titres sont rémunérés sur la base du taux EURIBOR 3 mois augmenté

d'une marge de 4 % pour les dix premières années soit jusqu'à l'échéance d'intérêts qui sera réglée le 31 décembre 2018, et de 5,5 % les années suivantes.

Le Conseil d'Administration de la Société d'Epargne Viagère pourra décider de suspendre le paiement des intérêts dus si son assemblée générale constate, avant une période de paiement d'intérêts, l'absence de bénéfice distribuable pour l'exercice écoulé, et si les comptes certifiés relatifs à l'exercice écoulé font apparaître un résultat net négatif ou égal à zéro.

Les titres subordonnés à durée indéterminée ne seront remboursables à un prix égal au pair, qu'en cas de liquidation de la Société d'Epargne Viagère. Cependant, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel, l'émetteur ou le souscripteur pourra demander le remboursement au pair de tout ou partie des titres subordonnés à durée indéterminée en circulation, ce remboursement devant obtenir l'accord de l'autre partie s'il intervient au cours des deux premières années.

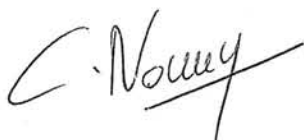
La Société d'Epargne Viagère procédera concomitamment à ce remboursement au paiement de tous les intérêts dus aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée faisant l'objet du remboursement.

Au titre de cette convention, votre société a perçu, au cours de l'exercice 2009, une rémunération de 11 579 K€ enregistrée en produits financiers.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Claire NOURRY

FIDORG Audit



Kahina AIT-AOUDIA

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11 Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de VERSAILLES

FIDORG Audit
43 boulevard Haussmann
75009 Paris

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de CAEN

AVIVA FRANCE

Société Anonyme
80 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

**Rapport spécial complémentaire des commissaires aux comptes sur une
convention réglementée**

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur une convention réglementée visée à l'article L. 225-42 du Code de commerce dont nous avons été avisés par votre société en date du 26 février 2010.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention dont nous avons été avisés, ainsi que les circonstances en

raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la Société Générale

Personne concernée

M. Tony Wyand, administrateur de votre société.

Nature et objet

Vente par votre société de la totalité de sa participation minoritaire dans Sogessur. M. Tony Wyand est administrateur de votre société et de la Société Générale.

Modalités

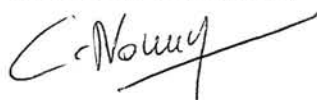
Il a été décidé de céder à la Société Générale, 595.000 actions Sogessur représentant 35 % du capital et des droits de vote de votre société. Le prix de cession total de ces actions s'élève à 40 millions d'euros. Compte tenu du délai de réalisation très court sollicité par la Société Générale, cette convention n'a pu être autorisée par le Conseil d'administration préalablement à sa conclusion, intervenue le 17 février 2010.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 19 février 2010, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit


Claire NOURRY

FIDORG Audit


Kahina AIT-AOUDIA

FIDORG AUDIT
43, boulevard Haussman
75009 Paris
S.A. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aviva France

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Aviva France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de poursuite des effets de la crise financière et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Certains principes comptables appliqués nécessitent la mise en œuvre par la direction du groupe Aviva d'une part importante de jugements et d'estimations fondés pour partie sur des données prévisionnelles. La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe aux comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés (notes III.2 et III.3), la méthode de suivi de la valeur des écarts d'acquisition (note II.5) et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements ainsi que les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice (note III.6).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation mises en œuvre décrites dans les notes de l'annexe et mentionnées ci-dessus, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par le groupe.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mai 2010

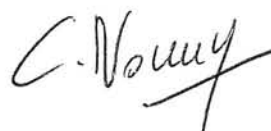
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT



Kahina Ait Aoudia

ERNST & YOUNG Audit



Claire Nourry

résolutions

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial complémentaire des Commissaires aux comptes sur une convention réglementée visée à l'article L 225-42 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention visée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les affectation et répartition proposées par le Conseil d'administration.

Elle décide en conséquence d'affecter :

le bénéfice de l'exercice s'élevant à	326 146 684,08 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	249 651 069,56 €
formant un total disponible de	575 797 753,64 €

de la manière suivante :

- dividende de l'exercice *	180 060 539,81 €
- le solde, au compte report à nouveau	395 737 213,83 €
	575 797 753,64 €

* L'assemblée générale décide ainsi de distribuer, à chacune des 25.396.409 actions composant le capital social de votre société, un dividende de 7,09 €.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à un abattement de 40 % (art. 158-3-2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement le 28 juin 2010.

L'assemblée générale rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *
2006	21.300.214	12,70 €
2007	22.938.692	8,72 €
2008	25.396.409	6,69 €

* dividende ouvrant droit à un abattement de 40 % pour les personnes physiques

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young Audit, sous réserve de l'avis qui sera délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Picarle et Associés, sous réserve de l'avis qui sera délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant en matière extraordinaire, décide de modifier les statuts de la société en supprimant l'article suivant :

« Article 17 - Actions d'administrateurs »

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si, au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai prévu par la loi. »

En conséquence, les articles précédemment numérotés 18 et suivants sont désormais numérotés 17 et suivants.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

comptes sociaux

Aviva France

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisation corporelles	381	381	-	222
Immobilisations financières :				
Participations	2 423 041	82 850	2 340 191	2 323 957
Prêts	902 785	-	902 785	902 785
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 404	-	4 404	10 733
ACTIF IMMOBILISE	3 330 611	83 231	3 247 380	3 237 697
Groupe et associés	473 728		473 728	370 876
Autres créances	31 837		31 837	27 299
Valeurs mobilières de placement	13 286		13 286	8 128
Disponibilités	2 474		2 474	252
Charges constatées d'avance	-		-	27
ACTIF CIRCULANT	521 325	-	521 325	406 582
TOTAL	3 851 936	83 231	3 768 705	3 644 279

BILAN

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2009		31/12/2008
	Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAL SOCIAL	1 015 856	1 015 856	1 015 856
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION ET D'APPORT	1 691 187	1 691 187	1 691 187
RESERVES :			
Réserve légale	101 586	101 586	91 755
Réserve libre	100 000	100 000	100 000
REPORT A NOUVEAU	249 651	395 737	211 035
RESULTAT DE L'EXERCICE	326 147	-	218 349
ACOMPTE SUR DIVIDENDE	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	3 484 427	3 304 366	3 328 182
PROVISIONS REGLEMENTEES	33	33	56
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	883	883	922
Emprunts et dettes auprès des établis.de crédit	4	4	7
Emprunts et dettes financières divers	-	-	5 000
Dettes fiscales et sociales	259	259	106
Groupe et associés	276 322	456 383	302 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	6 777	6 777	7 037
DETTES	283 362	463 423	315 119
TOTAL	3 768 705	3 768 705	3 644 279

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

DEBIT	Exercice 2009	Exercice 2008
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	33 079	40 215
Impôts, taxes et versements assimilés	1 658	1 570
Salaires et traitements	406	-
Charges sociales	(945)	85
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Amortissements sur immobilisations corporelles	222	159
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	139	176
CHARGES D'EXPLOITATION	34 559	42 205
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	4 290	16 665
Différences négatives de change	6	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	551	11
Dotations aux provisions	-	-
CHARGES FINANCIERES	4 847	16 676
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opération de gestion courante	2	-
Sur opération en capital :		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	6
Autres charges	-	72
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions sur titres	774	9 037
Dotations aux provisions règlementées	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	776	9 115
Participation et intéressement des salariés	280	447
Impôt sur les bénéfices	8 263	-
TOTAL DES CHARGES	48 725	68 443
Bénéfice de l'exercice	326 147	218 349
TOTAL	374 872	286 792

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

CREDIT	Exercice 2009	Exercice 2008
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Reprises de provisions pour risques et charges	38	117
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Autres produits	15 812	15 313
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 850	15 430
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	61	533
PRODUITS FINANCIERS :		
Revenus de participations	313 654	225 308
Revenus d'autres valeurs de l'actif immobilisé	560	13
Autres intérêts et produits assimilés	41 969	27 253
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	2 754	12 397
Reprise de provisions	-	-
PRODUITS FINANCIERS	358 937	264 971
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opération de gestion courante	-	5 809
Sur opération en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	-	2
Autres produits	-	-
Reprises sur provisions :		
Reprises de provisions sur titres	-	-
Reprises de provisions règlementées	24	47
PRODUITS EXCEPTIONNELS	24	5 858
TOTAL DES PRODUITS	374 872	286 792
Perte de l'exercice	-	-
TOTAL	374 872	286 792

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession à Aviva France, par la société Aviva Vie, de 44 522 actions Aviva Assurances

Le 28 décembre 2009, Aviva Vie a cédé à Aviva France 44 522 actions de la société Aviva Assurances. Aviva Vie avait reçu ces actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 9 décembre 2009 par Aviva Assurances, en rémunération de l'apport fait à cette société au titre de la fusion par voie d'absorption de la société La Paix par la société Aviva Assurances. Les 44 522 actions Aviva Assurances ont été acquises pour un montant de 17 007 849 euros.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 99.03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

2.1 - Evaluation des titres de participation

Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées :

- en ce qui concerne les titres de participation : par référence à leur valeur d'utilité (les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées) ;
- en ce qui concerne les valeurs mobilières de placement : par référence au cours de bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

2.2 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L 123-13 du Code de commerce, à l'article 335-1 du règlement 99-03 du CRC relatif au plan comptable général, et à la recommandation 2003-R01 du 1^{er} avril 2003, Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise la valeur nette de l'engagement. Elle utilise la méthode des unités de crédits projetées conformément à la même recommandation ainsi que la méthode du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement d'ouverture.

3 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 - ACTIF

3.1.1 – Actif Immobilisé

3.1.1.1 - Titres de participation

Au cours de l'exercice, la valeur comptable brute des titres de participations a augmenté de 17,0 M€. Il s'agit de l'acquisition auprès d'Aviva Vie de 44 522 titres Aviva Assurances en date du 28 décembre 2009.

en milliers d'euros			
Désignation	Nombre d'actions	%	valeur brute d'inventaire
Aviva Vie	5 777 191	99,99	1 765 920
Aviva Assurances	3 675 816	99,99	460 732
Eurofil	2 791 377	99,99	125 930
Sogessur	594 996	35,00	40 737
Aviva Investors Real Estate France	157 083	99,99	15 080
Aviva Investors France	674 993	99,99	10 292
Locamat	269 999	99,99	4 207
Autres participations			143
Total			2 423 041

3.1.1.2 - Dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2009, les provisions pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à 82,8 M€. Elles se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)				
Désignations	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Eurofil	70 000	-	-	70 000
Aviva Investors Real Estate France	12 000	-	-	12 000
Sogessur	-	737	-	737
Autres participations	76	37	-	113
Total	82 076	774	-	82 850

3.1.1.3 - Prêts

Les prêts, d'un montant de 902,8 M€, se décomposent en :

- un prêt de 450 M€ consenti à Aviva International Holding Limited le 09 décembre 2008 pour une durée de 5 ans,
- un prêt de 250 M€ renouvelé à Aviva plc le 23 décembre 2008 pour une durée de 5 ans,
- un prêt consenti le 12 décembre 2008 pour une durée indéterminée à la Société d'Epargne Viagère de 200 M€,
- deux prêts consentis pour une durée indéterminée à la société Sogessur de 2,8 M€.

3.1.1.4 - Autres immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2009, les autres immobilisations financières ont diminué de 6,3 M€.

A l'issue de la vente des titres ProCapital, 19,0 M€ ont été déposés en compte séquestre chez UBS France SA à titre de garantie. Les fonds séquestrés sont investis en parts de fonds communs de placement.

La libération de ces fonds est progressive et s'élève à 3,6 M€ pour l'exercice 2009.

Le solde des fonds séquestrés, d'un montant de 0,4 M€, a été versé le 23 février 2010.

Il n'y a pas d'intérêts courus sur immobilisations financières en 2009 (2,7 M€ en 2008).

3.1.2 – Actif Circulant

Les créances « Groupe et associés » s'élèvent à 473,7 M€. Il s'agit essentiellement de l'avance en compte courant consentie à la société Aviva Participations pour 466,9 M€.

Les autres créances, d'un montant de 31,8 M€, se décomposent principalement en :

- une créance de 26,7 M€ sur Cardif (assureur des contrats de retraite sur-complémentaire),
- des avances versées à des fournisseurs pour 4,8 M€.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'OPCVM de trésorerie, et s'élèvent à 13,3 M€.

3.2 - PASSIF

3.2.1 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital social, entièrement libéré, est composé de 25 396 409 actions d'une valeur nominale de 40 euros.

(en milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Situation nette au 31/12/2008	Affectation du résultat			Augmentation du capital	Résultat 2009	Situation nette au 31/12/2009
		Affectation à la réserve légale	Affectation au report à nouveau	Dividende dû au titre de 2008			
Capital Social	1 015 856						1 015 856
Prime d'émission	1 691 187						1 691 187
Réserve légale	91 755	9 831					101 586
Réserve libre	100 000						100 000
Report à nouveau	211 035		38 616				249 651
Résultat de l'exercice	218 349	-9 831	-38 616	-169 902		326 147	326 147
TOTAL	3 328 182	-	-	-169 902	-	326 147	3 484 427

3.2.2 – Provisions réglementées

Il s'agit de la provision pour investissement.

3.2.3 – Provisions pour risques et charges

Ces provisions s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2009 et concernent les engagements de retraite (PSAD).

Les avantages postérieurs à l'emploi :

1) Régime à cotisations définies :

La société verse 2,15% de sa masse salariale annuelle à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurances Cardif. Ce versement est soumis à plafonnement. Le montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice s'est élevé à 7 k€.

2) Régime à prestations définies :

Les régimes post-emploi à prestations définies en vigueur au sein du groupe sont les suivants :

- **Couverture médicale** : étant donné qu'Aviva France n'a plus de salarié, la rubrique « Mutuelle » est supprimée.

- **PSAD** : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC.

- **Régime de retraite sur-complémentaire**, fermé au 1^{er} janvier 1996, géré par Cardif. La sur-couverture résiduelle (27,7M€) est portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

- **Régime de retraite complémentaire des dirigeants** : Select Entreprise.

(en milliers d'euros)						
Nom du régime	Mutuelle	RPGV	S.Ent	IFC/IDR	BCAC	Total
Variation de la dette actuarielle						
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	-	-59 830	-802	-	-847	-61 479
- Coût des services rendus dans la période	-	-18	-156	-	-	-174
- Intérêt sur la dette	-	-2 950	-45	-	-45	-3 040
- Cotisations employés						-
- Modification du régime						-
- Acquisitions/Cessions de filiales						-
- Réductions de régimes						-
- Cessations de régimes						-
- Evénements exceptionnels						-
- Gains/(pertes) actuariels	-	-1 059	265	-	-153	-947
- Prestations	-	3 658	-	-	83	3 741
- Ecart de conversion						-
- Transfert des provisions de personnel						-
- Autres	-	1 086	-	-	-	1 086
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	-	-59 113	-738	-	-962	-60 813
Dont régimes entièrement non financés	-			-	-962	-962
Dont régimes financés en tout ou partie		-59 113	-738			-59 851
Variation des actifs de couverture						
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	78 286	1 166	Néant	Néant	79 452
- Prestations versées		-3 658	-			-3 658
- Rendements des actifs		3 358	60			3 418
- Ecart actuariel		8 863	-28			8 835
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	86 849	1 198	Néant	Néant	88 047
Couverture financière (A+B)	-	27 736	460	-	-962	27 234
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-	-1 274	-237	-	78	-1 433
- Coût des services passés restant à amortir						
- Dette initiale restant à amortir						
- Actif non comptabilisé						
Montant comptabilisé au bilan	-	26 462	223	-	-884	25 801

(en milliers d'euros)

Nom du régime	Mutuelle	RPGV	S.Ent	IFC/IDR	BCAC	Total
Juste valeur des droits à remboursement						
- à l'ouverture						-
- à la clôture						-
- Précisions sur les droits à remboursement						-
Charge de l'exercice						
- Coût des services rendus de la période	-	-18	-156	-	-	-174
- Coût financier (effet de la désactualisation)	-	-2 950	-45	-	-45	-3 040
- Prestations						-
- Rendement attendu des actifs de régime	-	3 358	60	-	-	3 418
- Amortissement des profits ou pertes actuariels		-158	-	-	-	-158
- Amortissement du coût des services passés						-
- Amortissement de la dette initiale non constatée						-
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation						-
- Plafonnements d'actifs						-
- Evénements exceptionnels						-
- Autres	-	1 086	-	-	-	1 086
Coût total de la période	-	1 318	-141	-	-45	1 132

Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :

Valeur de bilan à l'ouverture	-	25 144	364	-	-922	24 586
Prestations	-	-	-	-	83	83
Autres (charge de l'exercice)	-	1 318	-141	-	-45	1 132
Valeur de bilan à la clôture	-	26 462	223	-	-884	25 801

Hypothèses actuarielles :

- Taux d'actualisation retenus régime	4,75%	4,75%	4,50%	4,00%
- Taux d'inflation retenus régime				
- Taux de rendement attendus des actifs régime		4,50%		
- Table de mortalité des actifs	Néant		INSEE F 2003-2005	
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005			TPG 1993
- Taux attendus d'augmentation de salaires			*	
- Taux d'évolution des coûts médicaux	4%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu		2,25%		2%
- Age de départ en retraite	62 ans		62 ans	
- Taux de sortie			*	

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

3.2.4 – Emprunts et dettes

En 2009, le poste « emprunts et dettes financières divers » est à néant. En 2008, les 5,0 M€ correspondaient au montant des billets de trésorerie.

Les dettes « Groupe et associés » s'élèvent à 276,3 M€ (avant affectation du résultat), dont :

- SEV : 195,2 M€,
- GIE du groupe Aviva France : 37,6 M€,
- Aviva Investors France : 12,7 M€.

Les autres dettes se composent principalement des charges à payer d'un montant de 6,3 M€.

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Résultat d'exploitation

Les charges d'exploitation, dont le montant s'élève à 34,6 M€, comprennent :

- des achats et charges externes pour 33,1 M€, et des impôts et taxes pour 1,6 M€, incluant :
 - loyers et charges locatives de l'immeuble Montaigne facturés à Aviva France pour 15,9 M€,
 - coût des services centraux du GIE du groupe Aviva France pour 9,7 M€,
 - honoraires et cotisations pour 5,5 M€,
 - frais de communication pour 2,3 M€.
- des salaires et charges sociales de -0,5 M€ (profit net) incluant le produit résultant de l'excédent de couverture sur les engagements de retraite pour -1,1 M€.
Rappelons qu'en 2008, l'excédent de couverture avait été enregistré en résultat exceptionnel pour un montant de 5,8 M€
- une dotation aux amortissements de 0,2 M€ correspondant à l'acquisition d'un logiciel en 2008.
- des jetons de présence pour 0,1 M€.

En regard de ces charges, les produits d'exploitation d'un montant de 15,8 M€ correspondent à la quote-part de loyers et charges refacturés par Aviva France à ses filiales.

4.2 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2009	2008
Revenus de participations	313 654	225 308
Autres intérêts et produits assimilés	45 283	39 663
Produits financiers :	358 937	264 971
Charges financières et assimilées :	(4 847)	(16 676)
Résultat financier	354 090	248 295

4.3 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 fait apparaître une perte de 0,8 M€. Il s'agit essentiellement de la dotation à la dépréciation des titres Sogessur pour 0,7 M€.

4.4 – Impôt sur les bénéfices

Aviva France est dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva Participations. La convention d'intégration fiscale a été signée le 23 octobre 2006 ; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, pour une période de 5 ans, et pourra être prorogée tous les cinq ans par tacite reconduction.

En 2009, après avoir imputé l'intégralité de son report déficitaire antérieur, Aviva France a affiché un résultat fiscal bénéficiaire et a constitué une provision pour IS de 8,3 M€.

4.5 – Présentation synthétique des résultats courant et exceptionnel

(en milliers d'euros)		2009	2008
Résultat courant	Brut	335 162	221 606
	Impôt	(8 264)	-
	Net	326 898	221 606
Résultat exceptionnel	Brut	(752)	(3 257)
	Impôt	1	-
	Net	(751)	(3 257)
Résultat total	Brut	334 410	218 349
	Impôt	(8 263)	-
	Net	326 147	218 349

5 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 – Engagements de retraite

Les écarts actuariels restant à amortir sur les engagements de retraite sont inscrits en engagements hors-bilan pour un montant net de 1,4 M€, se détaillant en :

- 1,5 M€ pour les engagements figurant à l'actif,
- 0,1 M€ pour les engagements figurant au passif.

Se référer au § 3.2.3 concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

5.2 - Garanties

Ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2009 :

- la garantie consentie à GAN SA en mars 2002 au titre de la cession de CGU Courtage;
- la garantie consentie en mars 2002 au profit d'Aviva Assurances, en remplacement de celle précédemment consentie par CGU Courtage.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 – Echéances des créances et dettes

Les « échéances des créances et des dettes » se décomposent comme suit :

- le montant total des créances s'établit à 505,6 M€, dont 26,7 M€ au titre du régime de retraite sur complémentaire géré par Cardif. Le solde de 478,9 M€ représente des créances à moins d'un an.
- les dettes d'un montant total de 283,4 M€ sont également à moins d'un an.

6.2 – Informations en matière de rémunérations

Jetons de présence :

Le montant global des jetons de présence versé aux membres du conseil d'administration s'élève à 136 600 €.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

Conformément aux dispositions de l'art R 129-198-9 du code de commerce, cette information n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes consolidés.

6.3 – Effectifs

Il n'y a pas de salarié en 2009.

6.4 – Instruments financiers et risques de marchés

La société n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers à terme.

7 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 17 février 2010, Aviva France a cédé l'intégralité (soit une détention de 35%) de sa participation dans Sogessur à la Société Générale pour un montant de 40,0 M€. Cet événement a impacté les comptes 2009 par la constitution d'une provision pour dépréciation sur les titres Sogessur pour 0,7 M€.

8 - CONSOLIDATION

Le groupe Aviva qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Aviva France.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en euros									
Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1) Filiales (50 % au moins)									
Aviva Vie									
70 avenue de l'Europe	440 511 576	1 455 972 456	99,99	1 765 919 746	-	-	2 984 892 764	248 162 997	207 978 876
92270 Bois Colombes									
Aviva Assurances									
13 rue du Moulin Bailly	168 132 098	161 401 161	99,99	460 731 701	-	-	1 064 573 647	37 480 313	67 178 939
92270 Bois Colombes									
Eurofil									
15 rue du Moulin Bailly	11 919 205	17 034 376	99,99	55 929 650	-	-	63 849 629	8 086 879	14 236 023
92270 Bois Colombes									
Aviva Investors France									
24 26 rue de la Pépinière	10 293 750	18 357 244	99,99	10 292 099	-	-	213 200 392	17 324 329	24 009 537
75008 Paris									
2) Filiales (moins de 50 %)									
Sogessur									
2 rue Jacques Daguerre	25 500 000	9 106 000	35,00	40 000 000	-	-	185 878 000	1 637 000	-
92500 Rueil Malmaison									
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations									
Participations françaises				7 317 445					250 444
Participations étrangères				-					-
Total				2 340 190 641					313 653 818

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(article R225-102 du Code de commerce)

en euros					
Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	852 008 560	852 008 560	917 547 680	1 015 856 360	1 015 856 360
Nombre d'actions émises	21 300 214	21 300 214	22 938 692	25 396 409	25 396 409
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	288 547 114	343 834 010	327 797 071	264 970 378	358 937 101
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	231 821 515	440 692 203	304 375 971	227 379 528	335 343 952
Impôts sur les bénéfices	56 249	9 464 750	-78 607	-	8 263 039
Résultat après impôts, amortissements et provisions	273 972 743	481 587 053	306 431 211	218 348 825	326 146 684
Résultat distribué	273 707 750	270 512 718	200 025 394	169 901 976	180 060 540
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,88	12,70	13,27	8,95	12,88
Résultat après impôts, amortissements et provisions	12,86	22,61	13,36	8,60	12,84
Dividende attribué à chaque action	12,85	15,26	8,72	6,69	7,09
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 035 737	1 576 247	-	-	406 272
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	400 071	590 535	-	-	-945 668

comptes consolidés

Aviva France

ACTIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2009

En millions d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecart d'acquisition	1	120,1	136,5
Actifs incorporels	2	74,3	86,0
Portefeuille de contrats		48,0	61,0
Autres		26,3	25,0
Placements des entreprises d'assurance	3	54 889,9	50 562,7
Placements représentant les engagements en UC	3	16 296,8	14 330,1
Placements des autres entreprises	3	1 042,6	1 003,8
Titres mis en équivalence	4	14,9	14,3
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	14	632,7	607,5
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	5	456,7	620,0
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	6	77,9	78,9
Autres créances	7	697,6	594,4
Autres actifs	8	2,6	3,6
Comptes de régularisation Actif	9	1 475,9	1 538,5
Frais d'acquisition reportés		622,9	643,1
Autres		853,0	895,4
Différence de conversion		2,4	3,5
TOTAL ACTIF		75 784,4	69 579,8

PASSIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2009

En millions d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres du groupe	10	3 145,9	2 971,5
Capital social		1 015,8	1 015,8
Primes liées au capital		1 691,1	1 691,1
Réserves part groupe		94,3	82,9
Acomptes sur dividendes		0,0	(79,8)
Résultat part groupe		344,7	261,5
Intérêts minoritaires	11	352,4	332,2
Part des minoritaires dans les réserves		313,6	311,2
Part des minoritaires dans le résultat		38,8	21,0
Passifs subordonnés	12	4,7	4,7
Provisions pour risques et charges	13	135,1	154,1
Provisions techniques	14	55 031,6	50 939,1
Provisions techniques Vie		52 994,8	48 912,2
Provisions techniques Non Vie		2 036,8	2 026,9
Provisions techniques en UC	14	16 371,5	14 390,2
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	15	213,8	257,9
Dettes représentées par des titres	16	0,0	5,0
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	17	55,3	47,8
Autres dettes	18	453,7	462,6
Comptes de régularisation Passif	19	20,4	14,7
Différences de conversion		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		75 784,4	69 579,8

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS RECUS		
- Entreprises d'assurance	2,7	2,3
- Autres entreprises	0,8	0,5
ENGAGEMENTS DONNES		
- Entreprises d'assurance	756,3	684,1
- Autres entreprises	80,5	64,5
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	486,1	477,5

RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009

En millions d'euros

	Exercice 2009				2008
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes émises	5 596,2	1 178,5	-	6 774,7	6 014,1
Variation des primes non acquises	-	(12,6)	-	(12,6)	(6,7)
Primes acquises	5 596,2	1 165,9	-	6 762,1	6 007,4
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	-	-	207,3	207,3	234,2
Autres produits d'exploitation	119,3	14,4	14,3	148,0	173,8
Produits financiers nets de charges	4 800,2	97,8	69,3	4 967,3	(2 542,4)
Total des produits d'exploitation courants	10 515,7	1 278,1	290,9	12 084,7	3 873,0
Charges de prestations d'assurance	(9 754,3)	(800,0)	-	(10 554,3)	(2 476,6)
Résultat de la réassurance	10,6	(34,6)	-	(24,0)	(24,9)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	(214,0)	(214,0)	(243,2)
Charges de gestion	(372,0)	(328,8)	-	(700,8)	(691,8)
Total des charges d'exploitation courantes	(10 115,7)	(1 163,4)	(214,0)	(11 493,1)	(3 436,5)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	400,0	114,7	76,9	591,6	436,5
Transferts intersectoriels	11,7	0,2	(11,9)	-	-
Résultat de l'exploitation courante corrigé	411,7	114,9	65,0	591,6	436,5
Autres produits nets	2,5	(0,3)	-	2,2	5,0
Résultat exceptionnel	0,4	-	1,1	1,5	2,5
Impôt sur les résultats	(140,7)	(37,1)	(18,1)	(195,9)	(147,3)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	273,9	77,5	48,0	399,4	296,7
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-	-	0,5	0,5	2,2
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(15,5)	-	(0,9)	(16,4)	(16,4)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	258,4	77,5	47,6	383,5	282,5
Intérêts minoritaires	(27,7)	-	(11,1)	(38,8)	(21,0)
RESULTAT NET (Part du groupe)	230,7	77,5	36,5	344,7	261,5

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2009

I. Faits caractéristiques de l'exercice 2009

Des opérations financières particulières sont intervenues au cours de l'exercice 2009 :

- Disparition de la société La Paix suite à fusion avec la société Aviva Assurances, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2009
- Dans le cadre de la fusion précitée, Aviva Vie, détentrice de 49,5% des actions La Paix, a reçu en échange de celles-ci 44 522 actions Aviva Assurances nouvellement émises, qu'elle a intégralement cédées le 28 novembre 2009 à Aviva France.
- Les portefeuilles « frais de soins » existant chez Aviva Vie et Eurofil ont été transférés à Aviva Assurances, avec effet au 1^{er} janvier 2009.
- Ces trois opérations n'ont pas d'impact en consolidation.

L'exercice a vu la survenance de deux événements climatiques majeurs (les tempêtes Klaus et Quinten), qui ont impacté les résultats Non Vie du groupe.

Par ailleurs, l'année a été marquée par une reprise des marchés financiers, particulièrement sensible dans la deuxième moitié de l'exercice, avec une hausse de 22 % du CAC 40 sur l'année, et un resserrement très net des spreads de crédit.

Cette évolution favorable se traduit dans les comptes consolidés par des reprises opérées sur certaines provisions dotées en 2008, en particulier les Provisions pour Garantie Plancher (PGP) et Provisions pour Dépréciation Durable (PDD). En outre, cette situation est également reflétée au niveau de la valorisation des actifs de placement du groupe, qui renouent, au global, avec une situation de plus-value latente en fin de période.

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

II.1 Méthodes de consolidation utilisées

Toutes les entreprises significatives contrôlées de manière exclusive par le groupe font l'objet d'une intégration globale.

La méthode de la mise en équivalence est retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont l'impact sur le résultat ou les capitaux propres est significatif (Sogessur).

Les SICAV et fonds assimilés sont exclus de la consolidation en raison à la fois de leurs principes comptables spécifiques et de leur caractère de support de contrats à capital variable (règlement CRC 2000-05). Il en va de même pour les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage significatif d'exercice dans la société détentrice. Parmi les sociétés immobilières du groupe, seule Croissance Pierre 2 fait l'objet d'une intégration globale.

II.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

II.3 Conversion

Le groupe ne compte aucune filiale étrangère dans son périmètre de consolidation.

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change à la date d'inventaire. Les différences

de change sont constatées

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement sur actifs de placement)
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

Ces opérations sont peu matérielles au sein du groupe, qui exerce quasi-exclusivement son activité sur le territoire français.

II.4 Ecarts de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'actif net retraité à la date d'acquisition.

II.4.1 Principes généraux appliqués

En application du règlement 2000-05 du CRC, le groupe Aviva France a procédé au retraitement rétroactif des opérations d'entrée de périmètre consécutives à des acquisitions ou à des fusions, réalisées antérieurement au premier exercice d'application dudit règlement, soit pour les comptes de l'exercice 2001. Ce retraitement, consistant à réévaluer les actifs et passifs identifiables des sociétés ayant fait l'objet de ces prises de contrôle, afin de les porter à une valeur d'entrée correspondant à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, a été fait d'après les règles d'évaluation prévues au paragraphe 2112 du règlement 2000-05.

Toutefois, l'écart de première consolidation constaté par le groupe Aviva France au 31 décembre 1995, lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés, et exclusivement relatif à sa constitution initiale, n'a pas fait l'objet d'un tel retraitement.

Les opérations ayant fait l'objet d'un retraitement rétroactif sont les suivantes :

- Acquisition de la société Union Financière de France Banque (UFF) en août 1997
- Acquisition de la société Société d'Epargne Viagère (SEV) en août 1997
- Acquisition de la société Sinafer en août 1997 (fusionnée depuis avec Epargne Actuelle)
- Intégration par voie de fusion des activités françaises de Norwich Union en mai 2000

Par ailleurs, ce retraitement a également été effectué suite à l'acquisition de la société Antarius en octobre 2004.

L'intégration des activités françaises de General Accident en 1998, ainsi que la fusion entre Eurofil et Tellit en 1999 n'ont pas été retraitées, du fait du caractère non significatif de l'impact d'un éventuel retraitement sur le bilan consolidé du groupe.

II.4.2 Coût d'acquisition des titres

En conformité avec le paragraphe 210 du règlement 2000-05 du CRC, le coût d'acquisition des titres est en principe égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. L'évaluation de ce coût doit représenter la juste valeur de la contrepartie remise par l'acquéreur au vendeur.

II.4.3 Valeur d'utilité des actifs et passifs des participations acquises

Du fait de la nature des participations acquises et de leurs actifs et passifs à leurs dates d'acquisition respectives, les retraitements visant à porter ces derniers en valeur d'utilité ont essentiellement modifié les valeurs des portefeuilles de contrats d'assurance vie et des placements. Concernant les autres postes de bilan (y compris les provisions techniques d'assurance), les valeurs d'entrée initiales ont été jugées suffisamment proches des valeurs d'utilité pour ne pas procéder à leur réévaluation.

Valeurs des portefeuilles de contrat d'assurance vie : leur valeur d'utilité correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition. La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats. Les coûts d'acquisition différés de l'entreprise acquise sont annulés à la date de l'acquisition. Cette valeur est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan, révisé régulièrement, reflétant le constat effectif des profits futurs, sur une durée raisonnable.

Ce plan a notamment été révisé en 2005 en cohérence avec la révision des tables actuarielles utilisées pour la détermination des frais d'acquisition reportés (voir paragraphe III.3.).

Placements : la valeur d'utilité des placements immobiliers correspond à la dernière valeur d'expertise disponible à la date de l'acquisition. Les valeurs mobilières amortissables sont entrées en valeur de marché à la date d'acquisition, les surcotes et décotes étant ensuite portées en résultat sur leur durée résiduelle. Les autres valeurs mobilières ont été évaluées à leur valeur de réalisation (telle que définie au paragraphe III.6 de la présente annexe) à la date d'acquisition, dans la mesure où celle-ci n'était pas significativement affectée par un effet de fortes variations ponctuelles à cette date. La reprise ultérieure en résultat de ces écarts d'évaluation est traitée ligne à ligne.

Il convient de préciser que les dettes et créances d'impôts différés ainsi que les participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats dérivant des écarts d'évaluation ont été constatées dans les comptes consolidés conformément aux dispositions générales du paragraphe 31 du règlement 2000-05 du CRC.

II.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à la fraction de l'écart de première consolidation qui ne se trouve pas affectée aux actifs ou passifs des participations acquises après leur mise en valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit non significatif, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice où ils sont constatés.

Leur valeur est susceptible d'être appréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de tels écarts à la clôture de l'exercice 2009 dans les comptes consolidés du groupe.

II.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

II.6.1 Cessions d'actifs

Toutes les plus et moins-values de cession intra-groupe sont neutralisées dans les comptes consolidés.

II.6.2 Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

II.7 Impôts différés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés au dernier taux connu (méthode du report variable).

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2009, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes définies par le groupe pour sa consolidation en conformité avec :

- les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,
- les méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels (telles que définies dans le règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

III.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent en tant que tels au compte de résultat technique.

III.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres réglés se composent des éléments suivants :

- les sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés ;
- les frais de règlement des sinistres (frais des services de règlement et commissions affectées à la gestion des sinistres).

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent en particulier les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration afférents ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2009.

III.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. L'activité "dommages" des sociétés mixtes est rattachée au secteur non vie.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions techniques sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du groupe.

Les tables de risques de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement. Néanmoins lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'arrêté du 1er Août 2006 a rendu obligatoire l'utilisation de nouvelles tables de mortalité TGF05 et TGH05 pour le calcul des provisions mathématiques de rentes viagères. L'impact de ces changements de tables a été intégralement pris en charge sur l'exercice 2006 dans les comptes consolidés du Groupe Aviva France pour un montant de 24,9 M€, et ce conformément aux préconisations du CNC (communiqué du 10 janvier 2007 relatif au traitement comptable de l'effet du changement des tables de mortalité homologuées pour les rentes viagères). Dans les comptes consolidés, il n'a pas été constaté à ce titre de provision pour participation aux bénéfices différée.

Contrats libellés en unités de compte:

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte sur lesquelles les contrats sont adossés, à la clôture de l'exercice.

Autres provisions techniques

- Provision pour garantie plancher:

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Cette garantie est révisable annuellement.

La volatilité atypique observée sur le dernier trimestre 2008 a été écartée en y substituant la moyenne observée sur les 9 premiers mois de 2008.

- Provision globale de gestion:

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers. Il n'existe pas de telle provision dans les comptes consolidés du groupe à la clôture de l'exercice 2009.

- Provision pour participation aux bénéfices:

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement. Ce poste inclut également la provision pour participation aux excédents.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés:

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures (la durée d'amortissement maximum est de 10 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmerisation.

En conformité avec l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sont présentés au bilan de manière à distinguer les montants bruts de chargement (inscrits à l'actif du bilan en compte de régularisation) des chargements commerciaux à reporter (portés au passif dans les provisions techniques). Cette présentation est sans incidence sur le résultat (la variation présentée restant nette de chargements commerciaux à reporter).

Il est à noter que les tables actuarielles utilisées dans la détermination des amortissements de ces éléments ont été revues en 2005.

Dans une approche prudentielle, le périmètre des frais et des chargements commerciaux à reporter considéré exclut les éléments relatifs aux réseaux internes de distribution du groupe (réseaux salariés et équipes de vente à distance des sociétés d'assurance), de façon à ne conserver dans ce périmètre que les frais directement proportionnels au niveau de la collecte.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. De la participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2009.

Litiges

Les litiges auxquels le groupe pourrait avoir à faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management. Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu.

III.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan.

III.5 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes de change latentes, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, font l'objet d'une provision enregistrée au compte de résultat.

III.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

III.6.1 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Valeur historique

Les placements sont comptabilisés à leur valeur historique. Pour les entités intégrées dans le périmètre lors de la première consolidation, cette valeur est égale au prix d'achat hors intérêts courus. Pour les sociétés ayant fait l'objet d'entrées de périmètre depuis la première consolidation, la valeur retenue pour les comptes consolidés correspond à la valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt ou à leur valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes, augmenté des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien).

Les immeubles sont enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2005 suivant les méthodes de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs immobiliers par composant.

Un cinquième au minimum du parc immobilier détenu par les sociétés d'assurance fait l'objet chaque année d'une évaluation par experts. Les autres immeubles sont actualisés en raisonnant par analogie avec les expertises effectuées précédemment, en tenant compte de la nature et de la situation des biens concernés, et de la capitalisation des loyers.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite ci-après.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

III.6.2 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Titres à revenu fixe (Obligations et TCN)

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO).

Pour les valeurs amortissables définies au R332-19 du Code des Assurances, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenus auprès des contributeurs de données financières (Fininfo, Bloomberg).

Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour l'ensemble des titres, les cours ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la Société de Gestion Aviva Investors France, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Dans le contexte particulier de la crise financière, il est à noter des incertitudes éventuelles quant aux valeurs de réalisation mentionnées, qui peuvent résulter du fait que ces valeurs, déterminées conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances sur la base des dernières cotations ou sur la base des derniers prix de rachat publiés, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

La seule ligne provisionnée à ce titre en 2008 (Lehman Brothers, pour 10,2 M€) a été cédée en 2009. La provision associée a de ce fait été entièrement reprise. Aucune autre provision n'a été constatée sur ce type de titres en 2009.

Titres à revenu variable (Actions et parts d'OPCVM)

Les titres à revenu variable sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition (méthode FIFO).

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès des contributeurs de données (Fininfo, Bloomberg).

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres à revenu variable, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente. L'avis N° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 est venu préciser les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable.

Ainsi, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- ce titre a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté. En 2009, pour les titres cotés, une moins-value latente de 20% est jugée significative dans le contexte des marchés redevenus moins volatiles qu'en 2008;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que la compagnie ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable de ce titre.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Sur l'exercice 2009, les sociétés d'assurance du groupe Aviva France ont enregistré à ce titre une dotation complémentaire (nette de reprise) de 5 M€ (le mouvement total consolidé, y compris activités non assurance, faisant ressortir une reprise nette de 19 M€, dont l'essentiel provient de Sofragi).

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans le poste provisions mathématiques.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ». Dans la pratique, elle doit être constituée lorsque l'ensemble des placements prévus à l'article R.332-20 du code des assurances fait apparaître une moins-value latente nette à la clôture de l'exercice.

La méthode de calcul de la PRE a été modifiée par le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 : au lieu du dernier cours c'est dorénavant la moyenne des cours de bourse du mois de décembre qui est utilisée pour calculer la moins-value latente globale de l'exercice.

Ce même décret offre la possibilité d'étaler au-delà des 3 ans la charge liée à la dotation de la PRE dans la limite de 8 ans.

Cette durée de 8 ans a été retenue en adéquation avec la durée des passifs, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 30 janvier 2009 pour les entités Vie ; la durée de 3 ans a été maintenue pour les sociétés Non-Vie.

Il subsiste des provisions de ce type dans les comptes individuels de certaines sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2009. Cependant, cette provision est annulée dans les comptes consolidés.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est calculée conformément à l'article A.331-2 du code des assurances. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Elle est constituée dès lors que les intérêts crédités au titre des garanties contractuelles sont globalement supérieurs à 80% du rendement des actifs.

Il n'existe pas de provision de ce type dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2009.

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance nettes sur le total des provisions techniques nettes et des capitaux propres de la société.

III.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

III.8 Engagements en matière de retraite

Le groupe Aviva France participe selon les lois et usages à la constitution des retraites de son personnel.

Pour les sociétés d'assurance en France, consécutivement à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour risques et charges (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (à la charge de l'employeur) qui résultent de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat.

Il est à noter que les engagements de retraite du groupe envers son personnel sont soit provisionnés au passif du bilan, soit couverts par des contrats d'assurance. Conformément à la recommandation CNC 2003 R01 § 6211, le groupe Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise au bilan la valeur nette de l'engagement. Les écarts actuariels excédants 10% de provision d'ouverture sont étalés selon la méthode du « corridor ».

III.9 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002, relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance.

De tels instruments sont principalement utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et de liquidité afférents aux portefeuilles obligataires détenus en représentation de certains contrats d'assurance vie.

Les principaux types d'instruments utilisés sont :

- Les achats de caps et de floors : il s'agit d'options de couverture, traitées sur les marchés de gré à gré, destinées à maintenir la valeur ou le rendement d'un actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux (pour les caps) ou de baisse des taux (pour les floors). Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de ces primes, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement. Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêts est en faveur du groupe, est comptabilisé en produits; dans le cas contraire, aucune écriture comptable n'est enregistrée.
- Les swaps de taux d'intérêt : ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture. Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.
- Les conventions d'emprunt sur pensions : il s'agit d'un engagement de prêt de titres, en contrepartie duquel il y a de la part du tiers partenaire un engagement de prêt de fonds. Les titres concernés sont toutefois maintenus à l'actif du bilan du groupe. L'engagement correspondant est inscrit en hors bilan.

III.10 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants

- assurance vie,
- assurance non vie,
- autres activités (qui regroupent les holdings, les sociétés de gestion d'actifs et certaines sociétés immobilières).

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 21 et 22 de l'annexe.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contrepartie du compte de transfert intersectoriel, l'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné
- les produits financiers sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités

III.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

IV – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Liste des sociétés consolidées

- SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

	Siège		% de contrôle (*)
Aviva France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Vie	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Aviva Assurances	13, rue du Moulin Bailly	92271 Bois-Colombes	100,00
Aviva Solutions	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Epargne Actuelle	87, rue Saint-Lazare	75009 Paris	100,00
Eurofil	15, rue du Moulin Bailly	92272 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investors France	26-28, rue de la Pépinière	75008 Paris	100,00
Aviva Investors Real Estate France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Croissance Pierre 2	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investissements	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Union Financière de France Banque (U.F.F.)	32, avenue d'Iéna	75116 Paris	74,30
Société d'Epargne Viagère (S.E.V.)	74, rue Saint-Lazare	75009 Paris	83,70
Société Française de Gestion & d'Investissement (Sofragi)	37, avenue des Champs Elysées	75008 Paris	57,10
Médéric Epargne	21, rue Laffitte	75009 Paris	51,00
Antarius	59, boulevard Haussmann	75008 Paris	50,00

- SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sogessur	2, rue Jacques Daguerre	92565 Rueil Malmaison	35,00
----------	-------------------------	-----------------------	-------

(*) Les pourcentages d'intérêts sont identiques aux pourcentages de contrôle.

V – Evénements postérieurs à la clôture

Le 17 Février 2010, Aviva France a cédé l'intégralité de sa participation dans Sogessur (correspondant à une détention de 35%) à la Société Générale. Cette cession est sans impact sur les comptes consolidés 2009, mais aura pour conséquence, en 2010, la sortie de Sogessur du périmètre de consolidation du groupe.

VI - ANNEXES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE

NOTE 1- ECARTS D'ACQUISITION

- ECARTS D'ACQUISITION ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2008	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2009
Aviva Vie							
Valeur Brute	87,0	-	-	87,0	-	-	87,0
Amortissement	(54,2)	-	(4,3)	(58,5)	-	(4,3)	(62,8)
Valeur Nette	32,8	-	(4,3)	28,5	-	(4,3)	24,2
Antarius							
Valeur Brute	11,5	-	-	11,5	-	-	11,5
Amortissement	(1,9)	-	(0,6)	(2,5)	-	(0,6)	(3,1)
Valeur Nette	9,6	-	(0,6)	9,0	-	(0,6)	8,4
Union Financière de France							
Valeur Brute	134,8	-	-	134,8	-	-	134,8
Amortissement	(70,3)	-	(6,7)	(77,0)	-	(6,7)	(83,7)
Valeur Nette	64,5	-	(6,7)	57,8	-	(6,7)	51,1
Epargne Actuelle							
Valeur Brute	84,5	-	-	84,5	-	-	84,5
Amortissement	(44,0)	-	(4,2)	(48,2)	-	(4,2)	(52,4)
Valeur Nette	40,5	-	(4,2)	36,3	-	(4,2)	32,1
Sogessur							
Valeur Brute	9,8	-	-	9,8	-	-	9,8
Amortissement	(4,3)	-	(0,6)	(4,9)	-	(0,6)	(5,5)
Valeur Nette	5,5	-	(0,6)	4,9	-	(0,6)	4,3
TOTAL GROUPE							
Valeur Brute	327,6	-	-	327,6	-	-	327,6
Amortissement	(174,7)	-	(16,4)	(191,1)	-	(16,4)	(207,5)
Valeur Nette	152,9	-	(16,4)	136,5	-	(16,4)	120,1

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			31/12/2008
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	874,0	(826,0)	48,0	61,0
Autres actifs incorporels	40,3	(14,0)	26,3	25,0
TOTAL	914,3	(840,0)	74,3	86,0

Les actifs incorporels comprennent principalement les valeurs de portefeuille des sociétés vie, correspondant à la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition de ces sociétés.

Il convient de noter que les valeurs de portefeuilles, initialement déterminées sur base de profits futurs nets d'impôt, sont présentées au brut d'un impôt différé notionnel, calculé au taux en vigueur sur la période. Le passif d'impôt différé correspondant est inscrit en provisions pour risques et charges.

Le détail par entité des valeurs de portefeuille s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			31/12/2008
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)				
Aviva Vie	782,5	(779,0)	3,5	7,8
Antarius	91,5	(47,0)	44,5	53,2
TOTAL	874,0	(826,0)	48,0	61,0

Il est à noter que la valeur de portefeuille issue de SEV, qui était totalement amortie au 31 décembre 2008, ne figure désormais plus dans le détail par entité présenté ci-dessus.

Les mouvements d'immobilisations incorporelles enregistrés au cours de l'exercice 2009 (et tenant compte de la sortie de la valeur totalement amortie issue de SEV) sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009		
	Mouvements de valeur brute	Mouvements d'amortissement	Mouvements de valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel):			
. Sortie valeur de SEV totalement amortie	(36,5)	36,5	-
. Mouvements de la période	-	(13,0)	(13,0)
Autres actifs incorporels	1,4	(0,1)	1,3
TOTAL	(35,1)	23,4	(11,7)

NOTE 3 - PLACEMENTS

3.a - Placements des sociétés d'assurance Vie (hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	807,5	711,6	1 086,7	375,1
Actions et autres titres à revenu variable	47,0	35,2	32,9	(2,3)
Parts d'OPCVM actions	10 689,3	10 668,6	10 448,9	(219,7)
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 017,4	37 808,7	39 014,9	1 206,2
Parts d'OPCVM obligataires	782,8	781,4	845,7	64,3
Prêts et éléments assimilés	2 913,0	2 909,3	2 909,3	-
TOTAL DES PLACEMENTS	52 257,0	52 914,8	54 338,4	1 423,6
Total des valeurs mobilières cotées	48 177,0	48 946,3	49 987,6	1 041,3
Total des autres placements (dont Immobilier)	4 080,0	3 968,5	4 350,8	382,3

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	751,1	681,6	1 091,5	409,9
Actions et autres titres à revenu variable	47,0	35,2	29,9	(5,3)
Parts d'OPCVM actions	7 766,9	7 758,9	7 292,4	(466,5)
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 779,3	36 491,4	35 610,2	(881,2)
Parts d'OPCVM obligataires	701,0	701,0	664,3	(36,7)
Prêts et éléments assimilés	2 903,1	2 899,2	2 899,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	47 948,4	48 567,3	47 587,5	(979,8)
Total des valeurs mobilières cotées	44 117,5	44 821,8	43 386,8	(1 435,0)
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 830,9	3 745,5	4 200,7	455,2

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

L'augmentation significative des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe reflète principalement la réduction des spreads de crédit observée au cours de l'exercice 2009 sur le marché des obligations privées.

Les placements de type actions (principalement détenus sous forme d'OPCVM) affichent à fin 2009 une moins-value latente en nette amélioration par rapport au niveau de fin 2008, en corrélation avec l'évolution favorable des marchés boursiers enregistrée en 2009.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.b - Placements des sociétés d'assurance Non Vie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	133,1	100,4	174,1	73,7
Actions et autres titres à revenu variable	2,5	1,9	1,9	-
Parts d'OPCVM actions	229,4	229,4	229,6	0,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 393,5	1 399,8	1 441,4	41,6
Parts d'OPCVM obligataires	231,5	231,5	243,9	12,4
Prêts et éléments assimilés	12,1	12,1	12,1	-
TOTAL DES PLACEMENTS	2 002,1	1 975,1	2 103,0	127,9
Total des valeurs mobilières cotées	1 717,5	1 721,8	1 773,2	51,4
Total des autres placements (dont Immobilier)	284,6	253,3	329,8	76,5

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	133,4	103,4	184,5	81,1
Actions et autres titres à revenu variable	2,5	1,9	1,8	(0,1)
Parts d'OPCVM actions	179,3	179,3	179,5	0,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 473,8	1 476,9	1 449,1	(27,8)
Parts d'OPCVM obligataires	221,5	221,5	197,6	(23,9)
Prêts et éléments assimilés	12,5	12,4	12,4	-
TOTAL DES PLACEMENTS	2 023,0	1 995,4	2 024,9	29,5
Total des valeurs mobilières cotées	1 600,4	1 602,2	1 547,7	(54,5)
Total des autres placements (dont Immobilier)	422,6	393,2	477,2	84,0

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

L'augmentation significative des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe reflète principalement la réduction des spreads de crédit observée au cours de l'exercice 2009 sur le marché des obligations privées.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.c - Placements des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,9	45,3	94,6	49,3
Titres mis en équivalence	14,9	14,9	14,9	-
Actions et autres titres à revenu variable	116,4	103,9	103,9	-
Parts d'OPCVM actions	51,5	51,5	52,3	0,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	53,0	52,7	52,7	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	800,2	789,2	790,6	1,4
TOTAL DES PLACEMENTS	1 135,9	1 057,5	1 109,0	51,5
Total des valeurs mobilières cotées	165,0	152,3	153,1	0,8
Total des autres placements (dont Immobilier)	970,9	905,2	955,9	50,7

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,9	46,1	95,9	49,8
Titres mis en équivalence	14,3	14,3	14,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	125,9	89,2	89,2	-
Parts d'OPCVM actions	34,4	34,2	34,5	0,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	51,3	50,0	50,0	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	794,1	784,3	784,8	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	1 119,9	1 018,1	1 068,7	50,6
Total des valeurs mobilières cotées	173,9	135,7	135,9	0,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	946,0	882,4	932,8	50,4

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.d - Totalisation des placements du groupe (tous secteurs d'activités hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	1 040,5	857,3	1 355,4	498,1
Titres mis en équivalence	14,9	14,9	14,9	-
Actions et autres titres à revenu variable	165,9	141,0	138,7	(2,3)
Parts d'OPCVM actions	10 970,2	10 949,5	10 730,8	(218,7)
Obligations et autres titres à revenu fixe	38 463,9	39 261,2	40 509,0	1 247,8
Parts d'OPCVM obligataires	1 014,3	1 012,9	1 089,6	76,7
Prêts et éléments assimilés	3 725,3	3 710,6	3 712,0	1,4
TOTAL DES PLACEMENTS	55 395,0	55 947,4	57 550,4	1 603,0
Total des valeurs mobilières cotées	50 059,5	50 820,4	51 913,9	1 093,5
Total des autres placements (dont Immobilier)	5 335,5	5 127,0	5 636,5	509,5

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	984,4	831,1	1 371,9	540,8
Titres mis en équivalence	14,3	14,3	14,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	175,4	126,3	120,9	(5,4)
Parts d'OPCVM actions	7 980,6	7 972,4	7 506,4	(466,0)
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 304,4	38 018,3	37 109,3	(909,0)
Parts d'OPCVM obligataires	922,5	922,5	861,9	(60,6)
Prêts et éléments assimilés	3 709,7	3 695,9	3 696,4	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	51 091,3	51 580,8	50 681,1	(899,7)
Total des valeurs mobilières cotées	45 891,8	46 559,7	45 070,4	(1 489,3)
Total des autres placements (dont Immobilier)	5 199,5	5 021,1	5 610,7	589,6

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des placements du groupe (valeurs mobilières et immobilières) retrouve une position de plus-value latente nette pour 1 603 M€, à comparer à une moins-value latente nette de (899,7) M€ au 31 décembre 2008, soit une amélioration de 2 502,7 M€.

Cette évolution provient majoritairement des placements de type obligataire, et traduit l'amélioration constatée sur les spreads de crédit au cours de l'exercice 2009.

Il convient de rappeler que la réalisation de l'éventuelle plus-values donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats, ainsi qu'à des charges fiscales.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.e - Placements relatifs aux contrats en unités de compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placements en UC : immobilier	214,9	228,1
Placements en UC : titres à revenu variable	11,6	8,1
Placements en UC : part des OPCVM en actions	15 183,0	13 064,8
Placements en UC : titres à revenu fixe	83,2	108,0
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	804,1	921,1
TOTAL DES PLACEMENTS EN UC	16 296,8	14 330,1

Les placements relatifs aux contrats en unités de compte sont à mettre en relation avec les engagements techniques correspondants (cf note 14 "Provisions techniques").

L'augmentation de près de 2 milliards d'Euro, constatée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, soit une hausse de 14%, est principalement liée à l'évolution favorable des marchés financiers sur la période.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.f - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009

(art. 354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

(Ne figurent dans cet état que les filiales et participations dont la valeur nette est supérieure à 1 % du capital social d'Aviva France, soit 10,2 M€)

(en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Valeur de réalisation	Capitaux Propres (avt affectation des résultats)	Résultats (bénéfice ou perte 2009)
		Brute	Nette			
1) FILIALES (50%)						
Victoire Immo 1	100,00%	86 938	86 938	134 380	62 154	3 731
SCI Croissance Pierre	100,00%	79 860	79 860	137 072	82 221	1 907
SAS Voltaire	100,00%	64 602	64 602	77 359	35 038	2 524
Courcelles-jost	100,00%	24 464	24 464	48 258	26 602	1 584
S.C.I.P. (1)	99,99%	26 944	12 428	28 534	6 810	1 487
SCI Sélectipierre	99,96%	96 924	96 924	103 588	48 286	2 700
Pierrevenus	87,63%	82 780	82 780	82 780	70 984	5 585
Carpe Diem	100,00%	25 010	25 010	24 858	24 858	(105)
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SCPI Croissance Immo	45,96%	20 051	17 771	17 806	52 893	2 732
Logipierre 1	44,46%	31 236	28 170	22 089	62 717	2 913
Sélectipierre 1	29,70%	11 459	11 459	15 258	31 347	4 752
Sélectipierre 2	22,16%	22 037	22 037	20 778	103 302	6 983
Ufrance Immobilier	20,40%	52 053	50 863	50 870	358 462	15 008

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière

NOTE 4 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

4.a - Mouvements de l'exercice

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Titres mis en équivalence au 01/01	14,3	12,1
Sorties de périmètre	-	-
Dividendes versés	-	-
Augmentations de capital	-	-
Quote-part de résultat	0,5	2,2
Autres mouvements	0,1	-
TITRES MIS EN EQUIVALENCE A LA CLOTURE	14,9	14,3

4.b - Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

En millions d'euros	31/12/2009					31/12/2008	
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	QP résultat	% de contrôle	QP résultat	% de contrôle
Assurance :							
SOGESSUR	-	-	0,5	0,5	35,00%	2,2	35,00%
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT	0,0	0,0	0,5	0,5		2,2	

4.c - Ventilation des titres des sociétés mises en équivalence par secteur d'activité

En millions d'euros	31/12/2009				31/12/2008
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	Total	Total
Assurance :					
SOGESSUR	-	-	14,9	14,9	14,3
TOTAL	0,0	0,0	14,9	14,9	14,3

Ainsi que mentionné au paragraphe "V - Evénements postérieurs à la clôture" de la présente annexe, il convient de rappeler que l'intégralité de la participation d'Aviva France dans Sogessur a été cédée en Février 2010.

NOTE 5 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

5.a Ventilation des créances par nature

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2009	Valeur nette comptable au 31/12/2008
Créances sur les assurés	8,4	(5,9)	2,5	18,2
Créances sur les intermédiaires	412,1	(4,1)	408,0	556,5
Primes acquises et non émises	26,8	-	26,8	37,1
Créances diverses	-	-	-	0,3
Total créances d'opérations d'assurance	447,3	(10,0)	437,3	612,1
Créances des opérations de réassurance	19,4	-	19,4	7,9
TOTAL	466,7	(10,0)	456,7	620,0

5-b Ventilation des créances par échéance au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Créances des opérations d'assurance	437,3	-	-	437,3
Créances des opérations de réassurance	19,4	-	-	19,4
Participation bénéficiaire différée	-	-	-	-
TOTAL	456,7	-	-	456,7

NOTE 6 - CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

6.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2009	Valeur nette comptable au 31/12/2008
Assurance Vie	54,2	-	54,2	56,1
Assurance Non Vie	4,1	-	4,1	4,3
Autres Activités	19,6	-	19,6	18,5
TOTAL	77,9	-	77,9	78,9

6.b Ventilation par échéance au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	54,2	-	-	54,2
Assurance Non Vie	4,1	-	-	4,1
Autres Activités	19,6	-	-	19,6
TOTAL	77,9	-	-	77,9

NOTE 7 - AUTRES CREANCES

7.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	158,1	142,4
Assurance Non Vie	15,6	31,3
Autres Activités	523,9	420,7
Sous-total hors Impôts différés	697,6	594,4
Impôts différés actif (cf note 12)	-	-
TOTAL	697,6	594,4

7.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Personnel	0,8	0,9
Etat - Impôts sur les bénéfices	2,0	6,1
Etat & Organismes sociaux	13,3	11,7
Débiteurs divers	681,5	575,7
TOTAL hors Impôts différés	697,6	594,4

L'augmentation du poste débiteurs divers comprend principalement la variation du compte courant de trésorerie d'Aviva France avec sa société mère Aviva Participations (segment "Autres Activités").

NOTE 7 - AUTRES CREANCES (suite)

7.c Ventilation par échéance au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	158,1	-	-	158,1
Assurance Non Vie	15,6	-	-	15,6
Autres Activités	523,9	-	-	523,9
TOTAL	697,6	-	-	697,6

7.d Valeurs brutes et dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Assurance Vie	158,8	(0,7)	158,1	142,4
Assurance Non Vie	20,1	(4,5)	15,6	31,3
Autres Activités	523,9	0,0	523,9	420,7
TOTAL	702,8	(5,2)	697,6	594,4

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS

8.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	2,0	3,0
Assurance Non Vie	0,4	0,5
Autres Activités	0,2	0,1
TOTAL	2,6	3,6

8.b Valeur nette, provisions, amortissements, VNC des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Actifs corporels d'exploitation			
Montant au 31/12/2008	17,4	(13,8)	3,6
Mouvements 2008	(0,6)	(0,4)	(1,0)
Montant au 31/12/2009	16,8	(14,2)	2,6

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

9.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	1 380,0	1 440,8
Assurance Non Vie	95,9	94,9
Autres Activités	0,0	2,8
TOTAL	1 475,9	1 538,5

9.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Frais d'acquisition reportés	622,9	643,1
Assurance Vie	559,6	579,1
Assurance Non Vie	63,3	64,0
Intérêts et loyers acquis non échus	805,7	764,4
Assurance Vie	773,7	731,3
Assurance Non Vie	32,0	30,3
Autres activités	0,0	2,8
Autres comptes de régularisation actif	47,3	131,0
Assurance Vie	46,6	130,4
Assurance Non Vie	0,7	0,6
Autres activités	0,0	0,0
TOTAL	1 475,9	1 538,5

Ainsi qu'évoqué dans les principes et méthodes, en section III de la présente annexe, les frais d'acquisition reportés tels que présentés ci-dessus sont bruts des chargements commerciaux à reporter; ces derniers figurent au passif dans les provisions techniques.

NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Au 31/12/2007	917,5	1 322,5	(163,6)	(120,2)	366,7	2 322,9
Affectation du résultat 2007			246,5	120,2	(366,7)	-
Résultat net part du groupe					261,5	261,5
Dividendes versés			-	(79,8)		(79,8)
Augmentation de capital	98,3	368,6				466,9
Autres mouvements			-			-
Au 31/12/2008	1 015,8	1 691,1	82,9	(79,8)	261,5	2 971,5
Affectation du résultat 2008			181,7	79,8	(261,5)	-
Résultat net part du groupe					344,7	344,7
Dividendes versés			(169,9)	-		(169,9)
Augmentation de capital	-	-				-
Autres mouvements			(0,4)			(0,4)
Au 31/12/2009	1 015,8	1 691,1	94,3	-	344,7	3 145,9

Comme décrit au paragraphe III.2 de la présente annexe, les montants au titre de la réserve de capitalisation constatés dans les comptes individuels sont annulés dans les comptes consolidés, pour un total de 718,7 M€ au 31 décembre 2009. La fraction de ce montant qui est considérée comme contractuellement attribuable aux assurés (474,5 M€) fait l'objet d'une dotation à la provision pour participation différée aux bénéfices, générant un impact négatif de même montant sur les fonds propres consolidés.

NOTE 11- INTERETS MINORITAIRES

Mouvements de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts minoritaires à l'ouverture	332,2	339,3
Quote-part de résultat	38,8	21,0
Dividendes versés	(18,7)	(32,2)
Augmentation de capital	-	4,1
Autres mouvements	0,1	-
Intérêts minoritaires à la clôture	352,4	332,2

NOTE 12- PASSIFS SUBORDONNES AU 31/12/2009

Les passifs subordonnés sont constitués exclusivement de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).
Au 31 décembre 2009 une seule ligne est inscrite en bilan, avec les caractéristiques suivantes :

Emetteur	Souscripteur	Montant (en M€)	Taux d'intérêt
Médéric Epargne	Auxia	4,7	3,507%

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour pensions	43,7	44,9
Provisions pour impôts différés	20,8	27,4
Provisions pour risques	61,1	71,3
Autres provisions pour risques et charges	9,5	10,5
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	135,1	154,1

13.a Impôts différés (Actif & Passif)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<u>Impôts différés actif & passif</u>		
Impôts différés sur frais d'acquisition reportés	169,2	172,9
Impôts différés sur chargements commerciaux reportés	(160,4)	(165,1)
Impôts différés sur différences temporaires	(49,7)	(34,1)
Impôts différés sur valeur de portefeuille	16,5	21,0
Impôts différés sur élimination des plus values internes	(18,3)	(18,3)
Impôts différés sur déficit d'impôts reportable	(7,3)	(7,6)
Impôts différés sur revalorisation des actifs	4,8	6,8
Impôts différés sur élimination des provisions pour risque d'exigibilité	0,1	4,0
<u>SOUS-TOTAL impôts différés (actif & passif)</u>	(45,1)	(20,4)
Mise à zéro des soldes d'actif net par entités juridique	65,9	47,8
<u>TOTAL Impôts différés</u> (cf ci-dessus)	20,8	27,4

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte que dans la mesure où leur activation ne conduit pas à un actif net d'impôt différé au niveau de l'entité fiscale; ils apparaissent alors en diminution des impôts différés passifs. Dans le cas contraire, aucun impôt différé n'est comptabilisé. Les impôts différés actifs non comptabilisés s'élèvent à 47,8 M€ au 31 décembre 2008 et 65,9 M€ au 31 décembre 2009.

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

* Régime à cotisations définies

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurance. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées à ce titre par le groupe, qui constituent des charges de l'exercice, représentent 2,15% de la masse salariale, soit 3,6 M€ en 2009.

* Régime à prestations définies

Il est constitué :

- de la couverture médicale : suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva. En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités qui seraient financés en partie par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs;
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite (en application des conventions collectives Assurances) ;
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC;
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. Cette partie a été transférée à Cardif en novembre 2007, la surcouverture résiduelle restant portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe. Les informations détaillées au titre de ce régime sont présentées ci-dessous.
- du régime de retraite complémentaire des dirigeants, Select Entreprise.

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Variation de la dette actuarielle					
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	7,1	26,6	1,5	35,2	60,7
- Coût des services rendus dans la période		1,2		1,2	0,2
- Intérêt sur la dette	0,4	1,1	0,1	1,6	3,0
- Cotisations employés					
- Modification du régime		-5,1		-5,1	
- Acquisitions/Cessions de filiales					
- Réductions de régimes					
- Cessations de régimes					
- Evénements exceptionnels					
- Gains/(pertes) actuariels	1,6	0,2	0,2	2,0	0,8
- Prestations	-0,2	-1,0	-0,2	-1,4	-3,7
- Ecart de conversion					
- Transfert des provisions de personnel					
- Autres	0,9	-1,2		-0,3	-1,2
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	9,8	21,8	1,6	33,2	59,8
Dont régimes entièrement non financés	9,8	21,8	1,6	33,2	
Dont régimes financés en tout ou partie					59,8
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant	-79,4
- Prestations versées					3,6
- Rendements des actifs					-3,4
- Ecart actuariel					-8,8
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant	-88,0
Couverture financière (A+B)	9,8	21,8	1,6	33,2	-28,2
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-2,0	4,2	-0,1	2,1	1,5
- Coût des services passés restant à amortir		2,1		2,1	
- Dette initiale restant à amortir					
- Actif non comptabilisé					
(Actif) / Passif net	7,8	28,1	1,5	37,4	-26,7
Montant inscrit en provision au passif du bilan consolidé	7,8	28,1	1,5	37,4	

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Juste valeur des droits à remboursement					
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture					
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture					
- Précisions sur les droits à remboursement					
Charge de l'exercice					
- Coût des services rendus de la période		1,2		1,2	0,2
- Coût financier (effet de la désactualisation)	0,3	1,1	0,1	1,5	3,0
- Prestations				-	
- Rendement attendu des actifs de régime				-	(3,4)
- Amortissement des profits ou pertes actuariels		(0,5)		(0,5)	0,2
- Amortissement du coût des services passés		(1,1)		(1,1)	
- Amortissement de la dette initiale non constatée				-	
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				-	-
- Plafonnements d'actifs				-	
- Evénements exceptionnels				-	
- Autres	0,9	(1,2)		(0,3)	(1,2)
Coût total de la période	1,2	-0,5	0,1	0,8	-1,2
Justification de la variation de la valeur du bilan (recommandation CNC 2003-R01)					
Valeur de bilan à l'ouverture	6,8	29,6	1,7	38,1	-25,5
- Prestations	-0,2	-1,0	-0,2	(1,4)	
- Autres (charge de l'exercice)	1,2	-0,5		0,7	-1,2
Valeur de bilan à clôture	7,8	28,1	1,5	37,4	-26,7
Hypothèses actuarielles :					
- Taux d'actualisation retenus régime	4,75%	4,5% (c)	4,00%		4,75%
- Taux d'inflation retenus régime					
- Taux de rendement attendus des actifs régime					4,50%
- Table de mortalité des actifs	Néant	INSEE 2003/2005			
- table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005		TPG 1993		TGH-TGF 2005
- Taux attendus d'augmentation de salaires		(a)			
- Taux d'évolution des coûts médicaux	4,00%				
- Taux d'augmentation des rentes retenu			2%		2,25%
- Age de départ en retraite (b)	62 ans	62 ans (d)			
- Taux de sortie		(a)			

(a) en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

(b) Hypothèse de départ volontaire

(c) Sauf sur UFF : 4,96 %

(d) Sauf sur UFF : 65 ans

13.b-2 : Engagements long terme

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Médaille du travail	1,8	2,0
Jours anniversaires	4,5	4,9
Total	6,3	6,9

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES

14.a Provisions techniques brutes de réassurance

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions d'assurance vie	51 505,2	47 305,4
Provisions pour sinistres à payer vie	113,0	105,9
Provisions pour participation aux bénéfices vie	415,1	522,8
Provisions pour participation différée aux bénéfices vie	489,2	492,9
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Autres provisions techniques vie	472,3	485,2
Assurance Vie	52 994,8	48 912,2
Provisions pour primes non acquises	361,0	348,4
Provisions pour sinistres à payer non vie	1 457,8	1 469,3
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	-	-
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Provisions d'égénération	24,0	14,0
Provisions pour risques en cours	78,9	17,4
Autres provisions techniques non vie	115,1	177,8
Assurance Non Vie	2 036,8	2 026,9
Total provisions techniques brutes de réassurance	55 031,6	50 939,1
Provisions mathématiques U.C.	16 308,8	14 329,9
Provisions pour sinistres à payer vie U.C.	62,4	60,0
Provisions pour participation aux bénéfices U.C.	0,3	0,3
Provisions pour participation différée aux bénéfices U.C.	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	16 371,5	14 390,2
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	71 403,1	65 329,3

Le total des provisions techniques hors UC a augmenté de 4,1 milliards d'Euros par rapport à fin 2008 (+8%), tandis que les provisions techniques UC enregistrent une hausse de près de 2 milliards d'Euros (évolution de +14%, similaire à celle observée sur les placements en unités de compte).

Les autres provisions techniques vie comprennent principalement les chargements commerciaux à reporter (pour un montant de 465,8 M€ au 31 décembre 2009, et de 479,5 M€ au 31 décembre 2008).

Comme indiqué dans les principes comptables et méthodes d'évaluation, les éventuelles provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques, sont totalement extournées dans les comptes consolidés.

14.b - Part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions d'assurance vie	471,6	443,8
Provisions pour sinistres à payer vie	3,4	3,7
Provisions pour participation aux bénéfices vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques vie	0,0	0,6
Assurance Vie	475,0	448,1
Provisions pour primes non acquises	6,6	6,4
Provisions pour sinistres à payer non vie	129,2	133,9
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques non vie	20,9	17,8
Assurance Non Vie	156,7	158,1
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	631,7	606,2
Provisions techniques des contrats en unités de compte	1,0	1,3
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	632,7	607,5

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES (suite)

14.c - Provisions techniques nettes par branche d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie (hors UC)	52 519,8	48 464,1
Assurance Vie (UC)	16 370,5	14 388,9
Assurance Vie (yc UC)	68 890,3	62 853,0
Dommages corporels	244,5	264,6
Dommages aux biens	384,5	378,9
Automobile	649,0	608,0
Responsabilité civile	139,6	164,4
Construction	432,1	421,0
Maritime, Aviation, Transports	6,1	7,4
Autres	24,3	24,5
Assurance Non Vie	1 880,1	1 868,8
TOTAL	70 770,4	64 721,8

Les branches d'activité utilisées pour les présentations consolidées sont issues de regroupements des catégories ministérielles.

NOTE 15 - DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

15.a Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dépôts reçus des réassureurs	26,5	25,4
Dettes nées des opérations d'assurance directe	149,9	193,8
Dettes nées des opérations de réassurance	37,4	38,7
TOTAL	213,8	257,9

15.b Ventilation par échéance au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Dépôts reçus des réassureurs	26,5	-	-	26,5
Dettes nées des opérations d'assurance directe	149,9	-	-	149,9
Dettes nées des opérations de réassurance	37,4	-	-	37,4
TOTAL	213,8	0,0	0,0	213,8

NOTE 16 - DETTES REPRESENTEES PAR DES TITRES

16.a - Ventilation par nature

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts Obligataires	-	-
Billets de trésorerie et autres TCN émis	-	5,0
TOTAL	0,0	5,0

16.b Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
AU 31/12/2009				
Billet de trésorerie et autres TCN émis	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

17.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	23,5	22,4
Assurance Non Vie	19,2	13,9
Autres activités	12,6	11,5
TOTAL	55,3	47,8

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE (suite)

17.b Ventilation par échéance au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	23,5	-	-	23,5
Assurance Non Vie	19,2	-	-	19,2
Autres activités	12,6	-	-	12,6
TOTAL	55,3	-	-	55,3

NOTE 18 - AUTRES DETTES

18.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	231,0	269,4
Assurance Non Vie	100,2	83,2
Autres activités	122,5	110,0
TOTAL	453,7	462,6

18.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Personnel	64,2	53,2
Etat - Impôts sur les bénéfices	1,9	1,8
Etat & Organismes sociaux	102,0	89,8
Créditeurs divers	276,3	307,4
Autres dettes d'exploitation	444,4	452,2
Dépôts et cautionnements reçus	9,2	10,3
Autres emprunts et dettes assimilés	0,1	0,1
Autres dettes financières	9,3	10,4
TOTAL	453,7	462,6

L'augmentation du poste créditeurs divers comprend principalement la variation du compte courant d'intégration fiscale avec la société tête de groupe fiscal Aviva Participations.

NOTE 18 - AUTRES DETTES (suite)

18.c Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	231,0	-	-	231,0
Assurance Non Vie	100,2	-	-	100,2
Autres activités	122,5	-	-	122,5
TOTAL	453,7	-	-	453,7

NOTE 19 - COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

19. Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Assurance Vie	11,8	2,0
Assurance Non Vie	8,6	12,7
Autres activités	-	-
TOTAL	20,4	14,7

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE 20 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurance	6 774,7	6 014,1
Chiffre d'affaires des autres activités	207,3	234,2
TOTAL	6 982,0	6 248,3

NOTE 21 RESULTAT DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

21.a.1 Chiffre d'affaires assurance par catégorie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Primes brutes		
Assurance Vie	5 596,2	4 800,0
Assurance Non Vie		
Dommages corporels	328,9	334,8
Dommages aux biens	350,8	351,0
Automobile	367,7	367,5
Responsabilité civile	59,2	64,0
Construction	66,7	87,7
Maritime, Aviation, Transports	0,0	0,0
Autres	5,2	9,1
Total Assurance Non Vie	1 178,5	1 214,1
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE REASSURANCE	6 774,7	6 014,1
Cessions et rétrocessions		
Assurance Vie	(44,6)	(39,5)
Assurance Non Vie	(58,2)	(63,0)
Primes cédées en réassurance	(102,8)	(102,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE REASSURANCE	6 671,9	5 911,6

Le groupe Aviva France exerce quasi exclusivement son activité sur le territoire français.

21.a.2 Ventilation du chiffre d'affaires vie et des provisions techniques vie 2009 par nature

En millions d'euros

	Collectives				Individuelles et capitalisation				TOTAL Affaires directes	TOTAL Acceptations	TOTAL	
	Vie		Décès		Vie		Temporaires décès					
	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR				
Chiffre d'affaires	0,0	71,5	0,0	0,0	9,9	683,2	4 644,2	0,0	39,9	5 448,7	147,5	5 596,2
Provisions techniques brutes à la clôture	0,0	1 611,6	0,0	0,0	5,0	15 844,3	49 822,3	0,0	17,2	67 300,4	(*) 2 065,8	69 366,2

(*) Les acceptations incluent 527,2 M€ en unités de compte.

21.b Compte technique de l'assurance vie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	5 596,2	(44,6)	5 551,6	4 760,5
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 240,2	-	2 240,2	2 154,4
Ajustements ACAV (plus-values)	4 090,8	-	4 090,8	1 159,5
Autres produits techniques	119,3	-	119,3	147,1
Charges des sinistres	(3 652,5)	36,4	(3 616,1)	(4 156,0)
- Prestations et frais payés	(3 643,0)	36,7	(3 606,3)	(4 148,4)
- Charges des provisions pour sinistres	(9,5)	(0,3)	(9,8)	(7,6)
Charges des autres provisions techniques	(3 979,0)	2,9	(3 976,1)	4 591,8
- Provisions d'assurance vie	(2 090,3)	3,2	(2 087,1)	(1 356,3)
- Provisions en UC	(1 887,9)	(0,3)	(1 888,2)	5 920,2
- Autres provisions techniques	(0,8)	-	(0,8)	27,9
Participation aux résultats	(2 122,8)	15,8	(2 107,0)	(2 039,0)
Frais d'acquisition et d'administration	(352,3)	0,1	(352,2)	(356,0)
- Frais d'acquisition	(148,7)	-	(148,7)	(149,6)
- Frais d'administration	(203,6)	-	(203,6)	(206,5)
- Commissions reçues de réassureurs	-	0,1	0,1	0,1
Ajustements ACAV (moins-values)	(1 611,2)	-	(1 611,2)	(6 041,1)
Autres charges techniques	(7,4)	-	(7,4)	(9,8)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	321,3	10,6	331,9	211,4
Participation des salariés			(12,3)	(7,6)
Produits nets des placements hors part du compte technique			80,4	85,3
Transferts intersectoriels			11,7	2,7
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	321,3	10,6	411,7	291,8

21.c Compte technique de l'assurance non vie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 165,9	(58,0)	1 107,9	1 144,6
- Primes	1 178,5	(58,2)	1 120,3	1 151,1
- Variation des primes non acquises	(12,6)	0,2	(12,4)	(6,5)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	85,5	-	85,5	90,4
Autres produits techniques	14,4	-	14,4	11,4
Charges des sinistres	(791,3)	16,3	(775,0)	(797,2)
- Prestations et frais payés	(806,4)	24,6	(781,8)	(721,2)
- Charges des provisions pour sinistres	15,1	(8,3)	6,8	(76,0)
Charges des autres provisions techniques	3,6	2,2	5,8	1,2
Participation aux résultats	(2,4)	0,3	(2,1)	(1,9)
Frais d'acquisition et d'administration	(312,4)	4,6	(307,8)	(302,4)
- Frais d'acquisition	(214,4)	-	(214,4)	(216,8)
- Frais d'administration	(98,0)	-	(98,0)	(87,6)
- Commissions reçues de réassureurs	-	4,6	4,6	2,0
Autres charges techniques	(6,9)	-	(6,9)	(5,4)
Variation de la provision pour égalisation	(9,9)	-	(9,9)	(0,1)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	146,5	(34,6)	111,9	140,6
Participation des salariés			(9,5)	(8,6)
Produits nets des placements hors part du compte technique			12,3	13,9
Transferts intersectoriels			0,2	0,2
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	146,5	(34,6)	114,9	146,1

Hors produits financiers alloués, le résultat technique de l'assurance non vie est en diminution de 23,8 M€, impacté notamment par le coût des tempêtes Klaus et Quentin survenues en début d'année 2009.

NOTE 22 - COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009				31/12/2008
	Holdings	Gestion d'actifs	Immobilier	Total	Total
Chiffre d'affaires	-	201,7	5,6	207,3	234,2
Autres produits d'exploitation	-	13,2	1,1	14,3	15,3
Charges de personnel (yc participation des salariés)	0,2	(15,0)	(0,2)	(15,0)	(11,9)
Autres charges d'exploitation	(17,3)	(173,0)	(1,9)	(192,2)	(224,7)
Impôts et taxes	(1,7)	(3,3)	(0,5)	(5,5)	(5,1)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,2)	(0,6)	(0,5)	(1,3)	(1,6)
Résultat d'exploitation	(19,0)	23,0	3,6	7,6	6,2
Charges et produits financiers	40,5	28,5	0,3	69,3	(4,7)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	21,5	51,5	3,9	76,9	1,5
Transferts intersectoriels	(9,9)	(2,0)	-	(11,9)	(3,1)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	11,6	49,5	3,9	65,0	(1,6)

La variation significative des charges et produits financiers provient essentiellement des reprises, en 2009, de provisions pour dépréciation qui avaient été dotées en 2008.

NOTE 23 - PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009				31/12/2008
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Revenus des placements	98,1	2 195,0	52,5	2 345,6	2 573,8
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Produits provenant de la réalisation des placements	3,9	290,4	4,7	299,0	48,0
Frais internes & externes de gestion des placements et intérêts	(0,4)	(65,6)	(5,0)	(71,0)	(81,4)
Autres charges des placements	(2,7)	(6,5)	-	(9,2)	(8,3)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(1,0)	(82,8)	(6,6)	(90,4)	(194,9)
Résultat de change	(0,1)	(0,2)	(0,6)	(0,9)	0,1
Variation des provisions pour dépréciation	-	(9,7)	24,3	14,6	1,8
TOTAL hors ajustements ACAV	97,8	2 320,6	69,3	2 487,7	2 339,1
Ajustements ACAV (plus-values)	-	4 090,8	-	4 090,8	1 159,5
Ajustements ACAV (moins-values)	-	(1 611,2)	-	(1 611,2)	(6 041,1)
TOTAL	97,8	4 800,2	69,3	4 967,3	(2 542,5)

Le poste perte provenant de la réalisation des placements comprenait en 2008 une charge de 111,8 millions d'euros au titre de l'amortissement de l'écart d'évaluation (tel que décrit dans les principes comptables et méthodes d'évaluation), à comparer à une charge de 6,6 millions d'euros seulement en 2009.

Il convient de rappeler que ces montants sont largement compensés, (pour 84,0 millions d'euros en 2008 et 1,6 millions d'euros en 2009) par des reprises correspondantes à la provision pour participation différée aux bénéfices (cf. note 14.a).

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS NETS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009				31/12/2008
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Amortissement des valeurs de portefeuille des sociétés Vie (*)	-	(8,5)	-	(8,5)	(16,3)
Résultat non technique de l'Activité de Courtage en Vie	-	11,2	-	11,2	17,4
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Vie	-	(0,2)	-	(0,2)	2,3
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Non Vie	(0,3)	-	-	(0,3)	1,6
TOTAL	(0,3)	2,5	-	2,2	5,0

(*) : Montants nets d'impôt différé notionnel

NOTE 25 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			31/12/2008	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Vie	-	0,4	-	0,4	(0,3)
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Non Vie	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel des Autres Activités	-	-	1,1	1,1	2,8
TOTAL hors éléments liés à la réalisation des placements	-	0,4	1,1	1,5	2,5
TOTAL	-	0,4	1,1	1,5	2,5

NOTE 26- PREUVE D'IMPOT AU 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	579,4	429,7
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(199,5)	(147,9)
Différences liées au taux d'impôt réduit	-	(0,2)
Amortissement de la valeur portefeuille Vie	(2,9)	(5,6)
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,6)	(5,6)
Variation des impôts différés non activés	(18,1)	40,6
Impôt théorique sur résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2	0,8
Plus et moins values internes sur transfert de portefeuille	(0,9)	(17,7)
Quote part de frais et charges taxables sur dividendes	(4,5)	(3,8)
Autres éléments	35,4	(7,9)
Charge d'impôt effective	(195,9)	(147,3)
	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	(198,1)	(186,3)
Impôt différé	2,2	39,0
Charge d'impôt totale	(195,9)	(147,3)

Au 31 décembre 2009, les principales composantes du poste Autres éléments sont:

- . l'imputation d'avoirs fiscaux et crédits d'impôts pour 8,0 millions d'Euros
- . la différence liée à l'exonération d'impôt dont bénéficie la société Sofragi pour 9,7 millions d'Euros
- . la différence liée au retraitement en consolidation des mouvements de réserve de capitalisation pour 6,1 millions d'Euros.

NOTE 27 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009			31/12/2008	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Charges de personnel	(98,5)	(181,8)	(15,0)	(295,3)	(277,1)
Dotation aux amortissements	(2,7)	(6,5)	-	(9,2)	(8,3)
Dotations/reprises de provisions pour dépréciation	-	(9,6)	23,8	14,2	2,3

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

28.a Engagements hors bilan des sociétés d'assurance et autres activités

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS RECUS	3,5	2,8
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0,3	0,3
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	615,5	551,7
Autres engagements	221,1	196,6
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	486,1	477,5
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

28.b Instruments financiers

Montants notionnels au 31/12/2009

<i>En millions d'euros</i>	
Caps	3 050,0
Swaps de taux	30,0
Commissions à payer sur caps	0,0

Les produits dérivés en place au 31/12/2009 concernent exclusivement l'activité d'Assurance Vie. Ils portent sur un notionnel de 3 080 M€ au 31 décembre 2009, et ont à cette date une valeur de marché de 5,5 M€ (hors valeur des primes futures).

NOTE 29 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif salarié du groupe Aviva France s'élève au 31/12/2009 à 4 700 personnes, stable par rapport à l'année précédente (y compris effectifs commerciaux UFF).

NOTE 30 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3,2	2,6
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	-	-
TOTAL DES HONORAIRES	3,2	2,6

Les montants ci-dessus intègrent également les honoraires liés à la remontée d'informations financières à la maison-mère britannique du groupe.